

COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES

POUR L'INFORMATION SPATIALISEE



Standard de données **COVADIS**

Plan de prévention des risques naturels ou technologiques

PPRN – PPRT

version 1.0 – 28 mars 2012

corrigée le 31/10/2012



COVADIS

Commission de validation des données pour
l'information spatialisée

Standard de données COVADIS

Thème

Plan de Prévention des Risques

Titre	Standard de données COVADIS du thème Plan de Prévention des Risques
Rapporteurs	Jacques Salager (MEDDTL, CERTU) Yves Ruperd (MEDDTL, CETE Sud Ouest)
Date	28/03/2012 [corrigée le 31/10/2012]
Sujet	Spécifications du standard de données Plan de Prévention des Risques
Description du standard	Ce présent document décrit le premier standard de données COVADIS dans le domaine Risque. Il comporte les spécifications des données géographiques représentées dans les plans de prévention des risques naturels ou technologiques. Ces spécifications visent à standardiser les données géographiques des PPRN et des PPRT utilisées sous forme numérique par les services des ministères en charge de l'agriculture, d'une part, et de l'écologie, du développement durable, d'autre part. Il répond à la priorité de standardiser les données géoréférençant les zones réglementées des PPR, tout en offrant la possibilité de traiter la carte des zones d'aléas et les enjeux qui ont été croisés au moment de l'analyse du risque. Le standard PPR ne traite pas de la connaissance des aléas matérialisée dans diverses autres sources de données.
Version	version 1.0 – 28 mars 2012 Corrections rédactionnelles apportées le 31/10/2012 (cf. historique du document)
Contributeurs	Jean-Loup Delaveau, Pierre Werny (secrétariat COVADIS, MEDDTL/CERTU) Jean-Jacques Richard (MEDDTL, DGPR) Marc Léobet (MEDDTL, CGDD)
Format	Formats disponibles du fichier : OpenOffice Writer (.odt), Adobe PDF
Source	
Droits	MAAPRAT, MEDDTL
Fichier	COVADIS_standard_PPR_v1_cor.odt, 70 pages
Statut du document	Projet Appel à commentaires Proposé à la COVADIS Validé par la COVADIS

Historique du document

Version	Date	Chapitre modifié	Changement apporté
1.0	28/03/2012		
1.0	31/10/2012	B.3.7 & B.3.9 B.3.9 C.1.2 C.1.2 C.1.2	Corrections rédactionnelles mineures (sans effet sur les gabarits de données) <CategorieEnjeuPPRType> est renommé en <EnjeuPPRType> conformément au modèle conceptuel B.2 Suppression du tableau <PerimetrePPRType> en doublon (p34) Ajout de la référence au type de données <ClassePrecisionType> dans la description des tables N_ZONE_ALEA (p49) Ajout du suffixe « _AAAAANNNN » au nom des tables des enjeux (p51) Ajout de la table CLASSE_PRECISION_TYPE à la liste des types implémentés (p52)

Table des matières

A. Présentation du standard de données.....	8
A.1 Identification.....	8
A.2 Généalogie.....	10
A.2.1 Périmètre de travail.....	10
A.2.2 Déroulement de l'instruction.....	10
A.2.3 Perspectives d'évolution.....	11
B. Contenu du standard de données.....	12
B.1 Description et exigences générales.....	12
B.1.1 Présentation du contenu des données.....	12
B.1.2 Gestion des identifiants.....	13
B.1.3 Positionnement indirect ou par référence.....	14
B.1.4 Topologie.....	14
B.1.5 Systèmes de référence.....	15
B.2 Modèle conceptuel de données.....	16
B.3 Catalogue d'objets.....	18
B.3.1 Classe d'objets <DocumentPPR>.....	18
B.3.2 Classe d'objets <PerimetrePPR>.....	22
B.3.3 Classe d'objets <ZonePPR>.....	24
B.3.4 Classe d'objets <CarteAleaPPR>.....	26
B.3.5 Classe d'objets <ZoneAleaPPR>.....	27
B.3.6 Classe de relation <Intensite>.....	29
B.3.7 Classe d'objets <EnjeuPPR>.....	29
B.3.8 Classe d'objets <OrigineRisque>.....	31
B.3.9 Description des types énumérés.....	33
B.4 Qualité des données.....	37
B.4.1 Critères de qualité des données.....	37
B.4.2 Saisie des données.....	37
B.4.3 Administration, maintenance des données.....	38
B.5 Considérations juridiques.....	39
C. Structure des données, métadonnées.....	40
C.1 Structure des données.....	40
C.1.1 Choix d'implémentation.....	40
C.1.2 Livraison informatique.....	41
C.1.3 Dictionnaire des tables pour Mapinfo.....	43
C.1.4 Représentation graphique.....	53
C.2 Métadonnées standard COVADIS.....	57
D. Annexe.....	62
D.1 Nomenclature détaillée des enjeux.....	62
D.2 Instruction juridique des données concernées par le standard.....	64
D.3 Prise en compte de l'application Cartorisque.....	66
D.4 Prise en compte des applications GéoSUP et GéoADS.....	69

Bibliographie

Risques naturels

MEDD . *Les risques majeurs* . MEDD, 2004, 68 p.

MEDD . *Plan de prévention des risques naturels prévisibles – Guide Général* . La Documentation française, 1997, 76 p.

MEDD . *Plans de prévention des risques naturels prévisibles – Cahier de recommandations sur le contenu des PPR* . MEDD, 2006, 36 p.

MEDD . *Plans de prévention des risques naturels. Risques d'inondation. Guide méthodologique* . La Documentation française, 1999, 123 p.

MEDD . *Plans de prévention des risques naturels. Risques d'incendies de forêt. Guide méthodologique* . La Documentation française, 2002, 86 p.

MEDD . *Plans de prévention des risques naturels. Risques mouvements de terrain. Guide méthodologique* . La Documentation française, 1999, 71 p.

MEDD . *Plans de prévention des risques littoraux. Guide méthodologique* . La Documentation française, 1997, 54 p.

Loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Code de l'Environnement – Plans de prévention des risques naturels prévisibles : Art.L562-1 et suivants, Art.R562-1 et suivants.

Circulaire du 1er février 2002 relative à la connaissance du risque d'inondation - programmation pluriannuelle de la réalisation des atlas des zones inondables.

Circulaire du 14 octobre 2003 relative à la politique de l'État en matière d'établissement des atlas des zones inondables.

Circulaire MEDD/DPPR du 4 juillet 2006 relative à la diffusion des cartes des risques.

Risques technologiques

MEDAD . *Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Guide méthodologique* . MEDAD, 2007, 152 p.

Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

Décret 2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques

Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de danger des installations classées soumises à autorisation.

Circulaire du 3 octobre 2005 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques.

Code de l'Environnement – Plans de prévention des risques technologiques : Art L515-15 et suivants, Art.R515-39 et suivants

Glossaire

Aléa	Manifestation d'un phénomène naturel ou résultant de l'action de l'homme, d'occurrence et d'intensité données
Association	Relation entre classes d'objets, qui décrit un ensemble de liens entre leurs instances.
Attribut	Propriété structurelle d'une classe qui caractérise ses instances. Plus simplement, donnée déclarée au niveau d'une classe et valorisée par chacun des objets de cette classe.
Classe d'objets	Description abstraite d'un ensemble d'objets qui partagent les mêmes propriétés (attributs et association), comportements (opérations et états) et sémantique.
Enjeu	L'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène naturel ou résultant de l'activité humaine.
Modèle conceptuel	Modèle qui définit de façon abstraite les concepts d'un univers de discours (c'est-à-dire un domaine d'application). Un modèle est une représentation simplifiée de certains aspects de la réalité.
Risque majeur	Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les

	effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. L'existence d'un risque majeur est liée : • d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ; • d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.
Série de données	Compilation identifiable de données.
Spécification de contenu	Description détaillée d'un ensemble de données ou de séries de données qui permettra leur création, leur fourniture et leur utilisation par une autre partie.
Standard de données	Spécifications organisationnelles, techniques et juridiques de données géographiques élaborées pour homogénéiser des données géographiques issues de diverses sources.
Structure physique de données	Organisation des données dans un logiciel qui permet d'améliorer la recherche, la classification, ou le stockage de l'information.
Type de données	Nature de l'information modélisée par un attribut de classe (date, texte, énumération, image, nombre...)
Valeur d'attribut	La valeur d'attribut correspond à une réalisation de l'attribut caractérisant une occurrence de la classe à laquelle appartient cet attribut.

Acronymes et abréviations

COVADIS	Commission de validation des données pour l'information spatialisée
GASPAR	Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques
GIDIC	Gestion informatique des données des installations classées
IAL	Information acquéreurs - locataires
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
MEDD	Ministère de l'écologie et du développement durable
MEDAD	Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables
MEEDDAT	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
PPRI	Plan de prévention des risques inondation
PPRIF	Plan de prévention des risques incendie de forêt
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
RGF93	Réseau géodésique français 1993

Clés de lecture

Comment lire ce document ? Le contenu du présent standard de données géographiques est réparti dans trois parties indexées A, B et C.

La **partie A** consiste en une présentation générale du standard de données. Elle s'adresse d'abord à la COVADIS au moment de la délibération du projet de standard proposé. Sa lecture fournit un aperçu rapide du sujet traité, situe le contexte, récapitule les objectifs, la portée et l'historique du document. Mais il s'adresse également au lecteur curieux de savoir si le standard de données concerne ses données et dans quelles conditions l'utiliser. Autrement dit, cette partie peut répondre aux questions que se pose le lecteur :

- Ai-je des données concernées par ce standard de données ?
- Quels besoins ce standard de données permet-il de satisfaire ?
- Faut-il que je l'applique et dans quelle situation ?

La **partie B** s'attache à spécifier le contenu c'est à dire les informations que contiennent les données standardisées. Son contenu est de niveau conceptuel. L'intérêt de ce découpage est de rédiger une partie du document parfaitement indépendante des technologies, outils, formats et autres choix informatiques qui sont utilisés pour créer et manipuler les données géographiques. Elle sert à définir tous les concepts du domaine et leurs interactions au moyen de techniques d'analyse comme la modélisation. La description du contenu du standard est indépendante des évolutions technologiques. Seule une évolution des besoins identifiés en début de standardisation ou une évolution du domaine traité sont susceptibles d'apporter des modifications au modèle conceptuel de données.

La **partie C** est de niveau opérationnel et s'adresse à qui veut traduire les spécifications de contenu en un ensemble de fichiers utilisables par un outil géomatique. A l'inverse des spécifications de contenu qui sont de niveau conceptuel, la structure physique des données dépend fortement de l'outil choisi pour stocker les futures données standardisées. Les caractéristiques d'une structure physique de données dépendent de plusieurs paramètres :

- les spécificités des outils géomatiques utilisés et de leur format de stockage,
- les cas d'utilisation envisagés des données,
- les simplifications apportées au modèle conceptuel

A. Présentation du standard de données

A.1 Identification

Nom du standard	Standard de données COVADIS : Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels ou technologiques
Description du contenu	Le standard de données COVADIS sur les plans de prévention des risques comporte toutes les spécifications techniques et organisationnelles de stockage au format numérique des données géographiques représentées dans les plans de prévention des risques (PPR). Les risques majeurs regroupent les huit risques naturels principaux prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les risques littoraux, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes, et quatre risques technologiques : le risque nucléaire, le risque industriel, le risque de transport de matières dangereuses et le risque de rupture de barrage. Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. L'outil PPR s'insère dans le cadre de la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs. L'élaboration d'un PPR relève de la compétence de l'État. Elle est décidée par le Préfet. Qu'ils soient naturels, technologiques ou multirisques, les plans de prévention des risques présentent des similitudes. Ils contiennent trois catégories d'information : • La cartographie réglementaire se traduit par une délimitation géographique du territoire concerné par le risque. Cette délimitation définit des zones dans lesquelles s'appliquent des règlements spécifiques. Ces règlements ont valeur de servitude et imposent des prescriptions variant en fonction du niveau d'aléa auquel la zone est exposée. Les zones sont représentées sur un plan de zonage qui couvre entièrement le périmètre d'étude. • Les aléas à l'origine du risque figurent dans des documents d'aléas qui peuvent être insérés dans le rapport de présentation ou annexés au PPR. Ces documents servent à cartographier les différents niveaux d'intensité de chaque aléa pris en compte dans le plan de prévention des risques. • Les enjeux identifiés lors de l'élaboration du PPR peuvent également être annexés au document approuvé sous forme de cartes. Ces similitudes entre les différents types de PPR et la volonté d'atteindre un bon niveau de standardisation des données PPR ont conduit la COVADIS à opter pour un standard de données unique, suffisamment générique pour traiter les différents types de plan de prévention des risques (plans de prévention des risques naturels PPRN, plans de prévention des risques technologiques PPRT) Ce standard de données ne consiste pas en une modélisation complète d'un dossier de plan de prévention des risques. Le périmètre de ce document est circonscrit aux données géographiques figurant dans les PPR qu'elles soient de nature réglementaire ou non. Le standard PPR n'a pas non plus pour objet de standardiser la connaissance des aléas. L'enjeu est de disposer d'une description pour un stockage homogène des données géographiques des PPR car ces données intéressent plusieurs métiers au sein des ministères en charge de l'agriculture, d'une part, et de l'écologie, et du développement durable, d'autre part.
Thème principal	Catégories principales des informations du standard au regard de la norme ISO19115 : – Environnement – Informations géoscientifiques – Eaux intérieures – Océans – Planification

Lien avec un thème INSPIRE	Les zones d'aléas et zones réglementées des plans de prévention des risques naturels sont des données concernées par le thème 12 Zones de risque naturel de l'annexe III de la directive INSPIRE. Ce thème est considéré comme le thème dominant et sera celui référencé dans les métadonnées. Les zones réglementées des plans de prévention des risques sont concernées par le thème 4 Usage des sols de la même annexe III, dans la mesure où l'emprise réglementée du PPR vaut servitude d'utilité publique dès que le PPR est approuvé. Les installations classées qui font l'objet de procédure PPR technologiques sont concernées par le thème 8 Lieux de production et sites industriels de l'annexe III de la directive INSPIRE. La standardisation des PPR technologiques peut être l'occasion de géolocaliser le périmètre de ces installations classées. Pour autant, la description détaillée de ces installations n'est pas traitée dans ce standard de données.
Zone géographique d'application	France entière
Objectif des données standardisées	Les plans de prévention des risques naturels ou technologiques constituent un des outils de la politique de prévention des risques menée par l'État. Le PPR est un dossier réglementaire de prévention qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs et définit les mesures pour réduire la vulnérabilité. Un PPR contient des données géographiques sur un territoire donné qui sont très utiles à la gestion de crise, la gestion foncière ou immobilière et l'urbanisme. Cependant, un PPR n'est pas un document opérationnel de gestion de crise. Les documents d'urbanisme approuvés doivent notamment annexer le plan de zonages du PPR dès que ce dernier est approuvé. Le standard de données Plan de Prévention des Risques (PPR) doit servir aux échanges de données entre les acteurs de ces différents domaines. La standard de données doit améliorer la disponibilité des données géographiques produites dans le cadre des procédures PPRT ou PPRN. Quelques cas d'utilisation simples ont été identifiés : • définir un scénario d'échange des données de PPR utilisant des règles de structuration partagées ; • homogénéiser les pratiques des services et améliorer les échanges de données entre les acteurs de leurs différents domaines d'application ; • proposer des spécifications techniques pour structurer les données géographiques produites au moment de l'élaboration du PPR ; • faciliter la cartographie des plans de prévention des risques majeurs prescrits ou approuvés sur un territoire donné ; • diffuser vers le public des cartes représentant les zones réglementaires des PPR et les zones soumises à l'aléa de façon homogène ; • conserver la trace des aléas et des enjeux qui ont été utilisés pour élaborer le plan de zonage et le règlement du PPR. Ces données sont intéressantes, notamment en cas de révision du PPR. S'il faut disposer de ces données dans l'infrastructure de données des ministères, un autre enjeu de ce standard est de faciliter la remontée des données PPR vers les applications de porter-à-connaissance sur les risques et de suivi de la politique de prévention des risques.
Type de représentation spatiale	Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle (objets polygones principalement).
Résolution, niveau de référence	Les données traitées dans ce standard ont une résolution assez variable suivant leur nature. Le plan des zones réglementées est d'une résolution de 2000 s'il est référencé sur un le plan cadastral et 25000 s'il est reporté sur un fond cartographique au 1 : 25 000. Les aléas sont généralement d'une résolution variant entre 25 000 pour les zones inondables à 10 000 pour les effets technologiques. Les procédures PPR sont élaborées le plus souvent par les directions départementales en charge des politiques du MEDDTL puis approuvées par le préfet de département. Le niveau départemental représente le niveau de référence pour les données PPR. Cela signifie que les directions départementales interministérielles sont les fournisseurs de référence de ces données. (Ce sont elles qui disposent des données les plus à jour.)

A.2 Généalogie

A.2.1 Périmètre de travail

Le standard de données sur les plans de prévention des risques ne s'intéresse qu'aux données géographiques contenues dans les plans de prévention des risques prescrits ou approuvés. Ce standard ne traite que des risques, c'est à dire tous les risques référencés dans la nomenclature GASPARE (Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques). Autrement dit, les documents listés ci-dessous sont des documents sources auxquels s'applique ce présent standard de données :

- **plan de prévention des risques naturels (PPRN)**, dont notamment :
 - plan de prévention des risques inondation (PPRI), dont PPR ruissellement et coulée de boue ;
 - plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) ;
 - plan de prévention des risques mouvement de terrain ;
 - plan de prévention des risques d'avalanches
 - plan de prévention du risque sismique
 - plan de prévention des risques liés aux phénomènes atmosphériques (tempêtes, risque cyclonique)
 - plan de prévention des risques volcaniques
 - plan de prévention des risques littoraux
 - plan de prévention des risques naturels multirisques
- **plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**.

Les problématiques de la prévention des risques sanitaires et épidémiologiques et des nuisances (comme le bruit et les pollutions) ne sont pas abordées dans ce document.

Ce standard de données Plan de Prévention des Risques comporte une modélisation et une structuration des données pour les informations suivantes :

Plan de prévention des risques (PPR)	Zones réglementées du PPR
	Localisation des aléas ayant été pris en compte lors de l'analyse du risque
	Périmètre d'étude du PPR
	Enjeux physiques et socio-économiques identifiés lors de l'élaboration du PPR *
	Entités géographiques à l'origine du risque

(*) Les données sur les enjeux représentent une photographie (figée et non exhaustive) des biens et des personnes exposés aux aléas au moment de l'élaboration du plan de prévention des risques. Ces données ne sont pas mises à jour après l'approbation du PPR. En pratique elles ne sont plus utilisées : les enjeux sont recalculés en tant que de besoin avec des sources de données à jour.

Les prescriptions de ce standard ne s'appliquent qu'aux données géographiques numériques des PPR. Le présent standard n'a pas pour objectif de dématérialiser les dossiers PPR.

A.2.2 Déroulement de l'instruction

Cette instruction présente la particularité d'avoir été menée par deux rapporteurs : Jacques Salager (CERTU) ayant été désigné comme rapporteur sur les risques technologiques et Yves Ruperd (CETE Sud-Ouest) comme rapporteur sur les risques naturels. Une étude comparative des différents types de plans de prévention des risques a mis en évidence une importante similarité dans la structure de ces documents. Cela a motivé l'élaboration d'un standard de données Plan de Prévention des Risques qui soit générique et qui s'applique à tout type de plan de prévention des risques (PPRN, PPRT).

La conception de ce standard de données s'est déroulée au premier semestre 2010 sous la coordination de la DGPR, selon le calendrier suivant :

- Début 2010 : analyse de l'existant et réalisation des premiers modèles conceptuels de données et catalogue d'objets
- Mars 2010 : collaboration CERTU-DREAL Midi-Pyrénées sur la production des données relatives aux PPRT
- Mi-avril 2010 : réunion DGPR-CETE Sud Ouest-CERTU pour le cadrage de la standardisation du thème Risque
- Mai 2010 : finalisation du modèle conceptuel PPR
- Juin 2010 : rédaction d'un projet de standard PPR en appliquant le modèle de standard COVADIS
- 30 juin 2010 : présentation d'un projet de modèle conceptuel de données au comité de la COVADIS
- Septembre 2010 : réunion CETE Sud Ouest-CERTU pour intégrer les commentaires du comité COVADIS

- Octobre-novembre 2010 : finalisation du projet de standard
- Mi-novembre 2010 : examen du projet de standard de données par la DGPR
- 17 novembre 2010 : présentation à la COVADIS du projet de standard de données (version 0.8)
- Mars-juillet 2011 : retours d'expérimentations du projet de standard version 0.9 par les DDTM du Nord et DDT de l'Isère
- Août-2011 : analyse de compatibilité du projet de standard PPR avec l'application CARTORISQUE
- Novembre 2011 : actualisation du projet de standard par la prise en compte des retours d'expérimentations.
- Décembre 2011-janvier 2012 : appel à commentaires national & tests engagés par la DREAL Midi-Pyrénées
- Février 2012 : consolidation du standard version 1 beta par la prise en compte des contributions reçues lors de la consultation ce qui a eu pour principale conséquence :
 - une meilleure modélisation des cartes d'aléas de synthèse ou multi-aléas (une classe de relation est ajoutée car, sur une zone donnée, chaque couple {zone d'aléa, type de risque} a une intensité donnée) ;
 - la gestion des tables de données par PPR est l'approche retenue en partie C ;
 - la prise en compte de la nouvelle version de l'application GASPARD pour éviter une redondance de saisie des informations décrivant les documents PPRN et PPRT.
- Mars 2012 : dans le cadre de la refonte du guide national sur les plans de prévention des risques mené par le groupe Eau et Risques du CERTU, une collaboration a permis d'articuler les deux documents de manière à ce que le standard PPR soit pris en compte dès l'élaboration des plans de prévention des risques.
- 28 mars 2012 : la session plénière de la COVADIS valide le standard dans sa version 1.0.

Bien que traitant de données réglementaires, l'instruction s'est préoccupée des besoins des services départementaux et régionaux en tenant compte :

- des éléments de spécifications des données de risques produites par les services de l'État en Rhône-Alpes dans le cadre du partenariat PRODIGE ;
- de l'analyse de la procédure PPRT menée par le groupe technique PPRT issu du comité régional SIG de Midi-Pyrénées (réunissant DREAL, DRAAF et DDT) – cette analyse a notamment permis d'identifier les données géographiques produites au cours de l'élaboration d'un PPRT ;
- des différents dictionnaires de données PPR glanés auprès des directions départementales ;
- des commentaires reçus lors de la consultation nationale ;
- des tests opérationnels menés par la DREAL Midi-Pyrénées en parallèle de la phase de consultation.

A.2.3 Perspectives d'évolution

B. Contenu du standard de données

B.1 Description et exigences générales

B.1.1 Présentation du contenu des données

Le standard PPR propose une description de l'information géographique contenue dans un plan de prévention des risques qu'il s'agisse de risques naturels ou de risques technologiques. Le modèle conceptuel ci-après contient en effet des classes d'objets qui sont définies de façon générique pour s'appliquer aussi bien aux PPRN qu'aux PPRT. La description commence par représenter chaque PPR comme étant un document prescrit puis approuvé par le préfet de département. Un document PPR se compose toujours d'une notice de présentation, d'un règlement et d'un plan de zonage représentant toutes les zones réglementées. Ces éléments constituent la partie réglementaire du PPR.

Le dossier PPR peut être complété de documents de nature informative – non réglementaire – qui participent à la bonne compréhension du risque et, donc, du règlement du PPR. Ces documents produits lors de l'élaboration du PPR représentent généralement, d'une part, les zones soumises à l'aléa et, d'autre part, les enjeux présents dans ces zones. Le croisement de ces informations détermine le niveau de risque auquel est exposé chaque point du périmètre étudié.

Le modèle conceptuel de données d'un PPR ci-après (cf. B.2) représente les différentes entités géographiques utilisées ou produites au moment de l'élaboration du PPR. Le document PPR est la classe d'objets centrale du modèle : cet objet relie toutes les entités géographiques qui le composent.

Nom de la classe	Thème / sous-thème	Spatiale ?
DocumentPPR (documents PPRN ou PPRT décrits par leurs principales caractéristiques)	Risque	non
PerimetrePPR (divers périmètres en relation avec le risque pris en compte dans le PPR)	Risque	oui
ZonePPR (zones réglementées figurant sur le plan de zonage du PPR)	Risque, zonage de risque naturel ou zonage de risque technologique	oui
CarteAleaPPR (cartes d'aléa figurant dans le dossier PPR, représentant les aléas tels qu'ils ont servi à déterminer le risque)	Risque, zonage de risque naturel ou zonage de risque technologique	non
ZoneAleaPPR (zones figurant sur la carte d'aléa représentant le niveau ou l'intensité prévisible de l'aléa)	Risque, zonage de risque naturel ou zonage de risque technologique	oui
EnjeuPPR (enjeux identifiés au moment de l'analyse du risque)	Risque, zonage de risque naturel ou zonage de risque technologique	oui
OrigineRisque (entités géographiques à l'origine de l'aléa)	Risque, zonage de risque naturel ou zonage de risque technologique	oui mais facultative

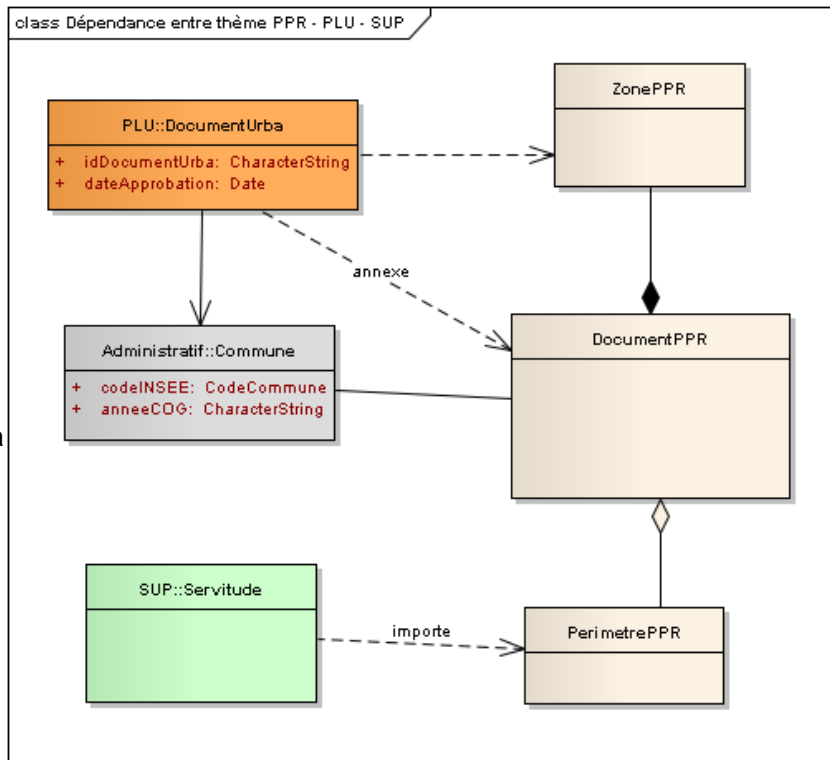
Liste des classes d'objets figurant dans le modèle conceptuel de données

Ce géostandard PPR ne s'applique qu'aux documents PPR en se concentrant en priorité sur les données géographiques réglementaires. Les classes et définitions relatives aux aléas proposées dans ce standard ne servent qu'aux aléas étudiés et représentés dans le document PPR. Le géostandard n'impose pas de saisir les aléas du dossier PPR même si cela est recommandé pour la bonne compréhension du règlement PPR. A cet effet, la présente modélisation du PPR utilise deux classes d'objets <CarteAleaPPR> et <ZoneAleaPPR> pour conserver la trace de l'aléa et des hypothèses prises en compte lors de l'analyse du risque.

Le standard **n'a pas vocation à standardiser les données d'aléas figurant dans d'autres sources de données** comme, par exemple les atlas des zones inondables, les atlas miniers, le référentiel des zones sismiques, qui auraient pu être utilisées au moment de l'élaboration du PPR et annexées au dossier pour information... Ces sources doivent faire l'objet d'un ou de plusieurs standards consacrés à la connaissance des aléas. Le présent standard PPR décrit et standardise **uniquement la carte des aléas (dites de synthèse) ayant servi à l'analyse du risque** dans le but d'établir le règlement et le zonage du PPR.

Le thème des plans de prévention des risques est lié à celui des documents d'urbanisme – le PLU doit annexer le PPR dès qu'il est approuvé. Le cas échéant, le processus d'élaboration d'un nouveau PLU (en orange ci-contre) tire bénéfice à réutiliser les données PPR standardisées par la COVADIS.

Un lien étroit existe avec le thème des servitudes d'utilité publique dans la mesure où le périmètre des zones réglementées d'un PPR vaut servitude d'utilité publique. De la même manière, la création des données SUP (en vert ci-contre) au format standardisé par la COVADIS a intérêt à réutiliser les données PPR standardisées par la COVADIS – afin d'éviter une double saisie. Le format SUP est décrit dans le géostandard COVADIS Servitudes d'utilité publique consultable en ligne : <http://www.cnig.gouv.fr/Front/index.php?RID=120>



Les données PPR dépendent également indirectement des thèmes contenant les objets qui sont à l'origine des risques traités comme par exemple :

- l'hydrographie (cours d'eau, bassin versant, barrage),
- le relief,
- la géologie du sous-sol,
- les installations classées pour la protection de l'environnement ICPE,
- etc.

Ces dépendances sont traduites dans le modèle conceptuel par une classe particulière <OrigineRisque> - cf [B.1.3](#).

B.1.2 Gestion des identifiants

Les documents PPR font l'objet d'un suivi et d'une identification dans l'application de gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques (GASPAR). Le présent géostandard COVADIS reprend le code de la procédure utilisée GASPAR pour identifier les documents PPR. L'identifiant GASPAR du standard COVADIS (idGASPAR dans le modèle B.2) correspond à une chaîne de caractère concaténant les informations suivantes :

- numéro de département ;
 - nom du service instructeur ;
 - année de prescription ;
 - numéro incrémental remis à zéro à chaque début d'année ;
- suivant le format : [ddd][PREF|DDT|DDTM|DREAL][AAAA][nnnn].

Exemples : 16PREF20060014, 38DDT20060010

L'utilité d'un identifiant pour les différentes zones du plan de zonage ou de la carte d'aléa a été examinée. Si aucun des besoins recensés ne justifie un identifiant pour ces objets, les spécifications du thème des zones à risque naturel de l'annexe III de la directive INSPIRE devraient imposer un identifiant unique pour chaque objet spatial.

Un mode d'identification des zones réglementées (idZonePPR dans le modèle B.2) et des zones d'aléas (idZoneAlea dans le modèle B.2) est donc créé de manière à anticiper les prochaines échéances européennes. Le standard PPR recommande le formatage de ces identifiants sur le principe suivant :

[préfixe thématique][numéro incrémenté]

Où :

- le **préfixe thématique** à distinguer le thème ou la classe des objets (par exemple, les services de l'Etat en Rhône-Alpes utilisent les valeurs RTEC ou RNAT pour distinguer la catégorie de risques auquel se rapporte l'objet. Les services de l'Etat en région Midi-Pyrénées proposent [A|R] suivi de [P|L|S] pour caractériser la classe de l'objet identifié).
- Le **numéro automatique** est incrémenté et codé de manière à assurer l'unicité de l'identifiant sur un même PPR : 000001, 000002... La taille de l'identifiant doit être suffisante pour éventuellement utiliser le code INSEE de la commune sur les premiers caractères.

Exemple sans utiliser le code INSEE : [préfixe]0000000027 (27ième instance créée)

Exemple en utilisant le code INSEE : [préfixe]6954600001 (1ere instance créée sur la commune 69546)

Règles d'unicité :

- ✓ L'identifiant GASPARD (idGASPAR) permet d'identifier un document PPR de manière unique au plan national.
- ✓ L'identifiant de zone PPR (idZonePPR) permet d'identifier une zone réglementée de manière unique au sein d'un même PPR.
- ✓ L'utilisation conjointe de l'identifiant GASPARD et de l'identifiant de zone PPR (idZonePPR) permet d'identifier une zone réglementée de manière unique au plan national.
- ✓ L'identifiant de zone d'aléa (idZoneAlea) permet d'identifier une zone d'aléa de manière unique au sein d'un même PPR.
- ✓ L'utilisation conjointe de l'identifiant GASPARD et de l'identifiant de zone d'aléa (idZoneAlea) permet d'identifier une zone d'aléa de manière unique au plan national.

B.1.3 Positionnement indirect ou par référence

La classe <OrigineRisque> joue un rôle particulier dans le modèle conceptuel de données B.2. Cette classe sert à établir une relation entre le document PPR et l'entité géographique à l'origine du risque (un bassin versant, un tronçon de cours d'eau, une installation classée pour la protection de l'environnement, un barrage...). Cette classe de relation a été préférée à une classe d'objets géographiques – que l'on aurait pu nommer *GenerateurRisque* – dans la mesure où elle évite des redondances d'information et de géométrie en préférant utiliser la référence externe de l'objet fournie par le système d'informations, le jeu de données ou le référentiel géographique source. Vu que les objets géographiques à l'origine d'un risque appartiennent à des thèmes et des sources de données variés, le géostandard PPR recommande de se servir de l'identifiant de cet objet comme référence externe. Un attribut complémentaire permet de renseigner l'espace de nommage (s'il existe) dans lequel cet identifiant est défini et unique. L'espace de nommage évite toute ambiguïté entre différents systèmes d'informations pouvant manipuler les mêmes données ou les mêmes identifiants.

Néanmoins, certains PPR – à l'instar des PPRT avec les périmètres des ICPE notamment – peuvent contenir la localisation de l'origine du risque. La classe <OrigineRisque> dispose d'un champ géométrie optionnel qui peut servir, le cas échéant, à stocker cette géométrie si elle n'existe pas déjà dans une source de données externe.

B.1.4 Topologie

La principale règle de topologie s'applique aux zones réglementées des plans de prévention des risques, modélisées en B.2 par la classe d'objets <ZonePPR>. Chaque zone réglementée est soumise à un règlement spécifique s'appliquant sur une subdivision du périmètre réglementé du PPR représentée sur le plan de zonage. (Ces zones réglementées ne couvrent pas toujours l'intégralité de la zone d'étude initiale du PPR.)

Étant donné que les objets de la classe <ZonePPR> sont des données de nature réglementaire, leur modélisation géométrique et leur saisie doivent respecter les règles topologiques suivantes :

- Le zonage réglementaire du PPR est représenté par autant d'objets surfaciques que de zones réglementées. Les zones du jeu de données sont obligatoirement saisies de manière exhaustive.
- Deux zones de PPR contiguës doivent être représentées dans le jeu de données par deux objets surfaciques ayant une limite partagée. Ce partage de limite ne tolère aucune lacune, aucun recouvrement. Autrement dit, la zone réglementée du PPR est modélisée par des objets surfaciques respectant la topologie d'un graphe planaire.
- Certains PPR multirisques peuvent parfois contenir des zonages réglementaires disjoints, chacun traitant d'un aléa particulier. Dans ce cas de figure, la classe d'objets <ZonePPR> peut contenir des zones réglementées qui se superposent.

Un PPR étant par construction élaboré sur une zone d'étude prescrite par arrêté préfectoral, les règles topologiques suivantes s'appliquent :

- Une zone d'aléa (classe <ZoneAleaPPR>) est toujours topologiquement incluse dans le périmètre d'étude.
- Une zone réglementée (classe <ZonePPR>) est toujours topologiquement incluse dans le périmètre d'exposition aux risques équivalant au périmètre réglementé du PPR.

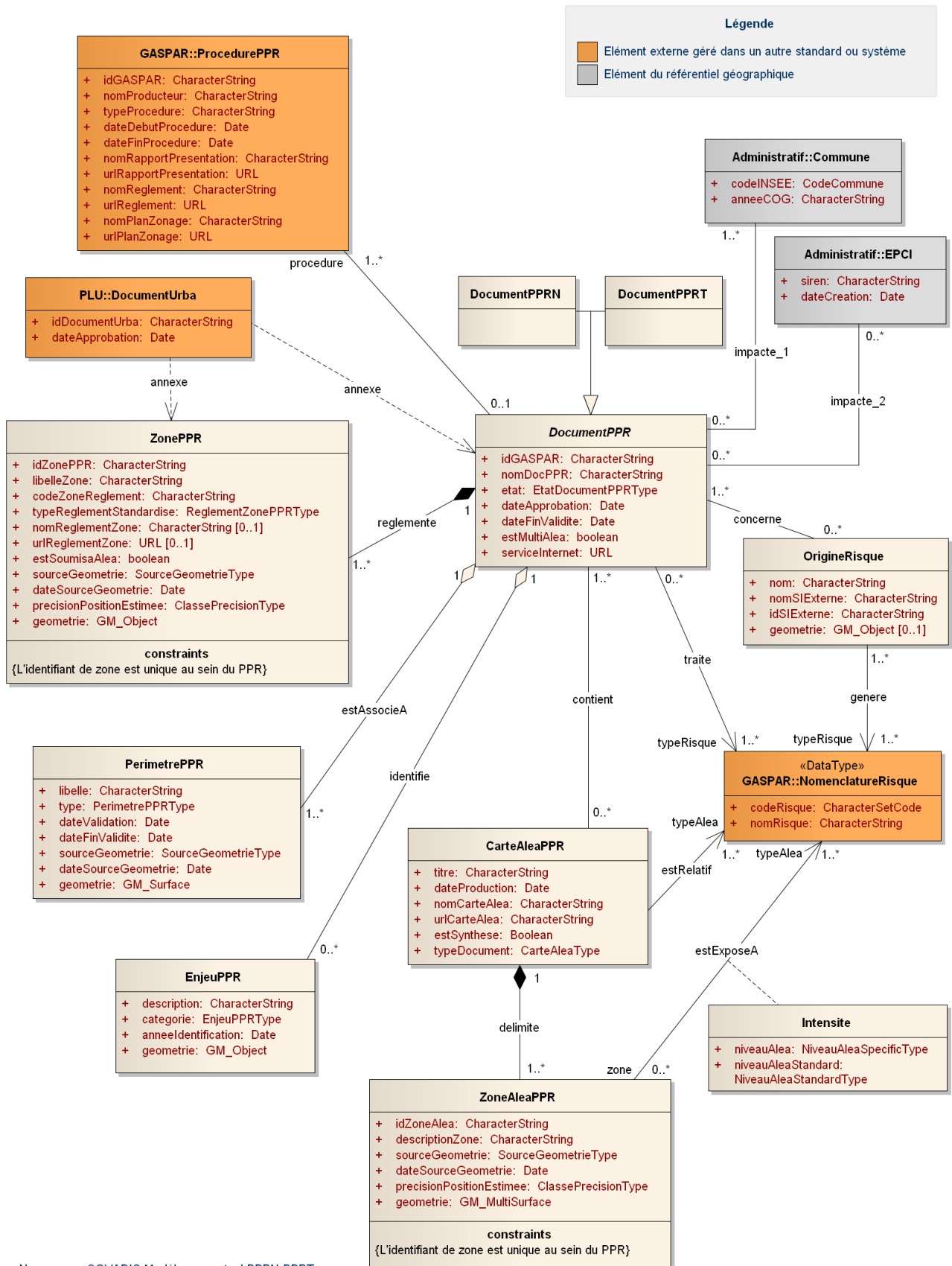
B.1.5 Systèmes de référence

Tous les standards de données COVADIS doivent utiliser les mêmes systèmes de référence pour le géoréférencement, les dates et les éventuelles unités de mesure utilisées.

Système de référence spatial	Les systèmes de référence géographique préconisés sont rendus obligatoires par le décret 2000 – 1276 du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics. Sur le territoire métropolitain c'est le système français légal RGF93 associé au système altimétrique IGN69 qui s'applique. Les projections associées pour les DOM sont listées ci-dessous.					
		Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Système altimétrique	Unité
	France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	IGN 1969 (corse: IGN1978)	mètre
	Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	mètre
	Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	mètre
	Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	NGG 1977	mètre
	Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	IGN 1989	mètre
	Mayotte	RGM04 (compatible WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	SHOM 1953	mètre
Ainsi, chaque objet spatial est localisé dans le système de référence réglementaire RGF93 en utilisant la projection associée correspondant au territoire couvert.						
Système de référence temporel	Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps universel UTC.					
Unité de mesure	Cf. système international de mesure					

B.2 Modèle conceptuel de données

class COVADIS Modèle conceptuel PPRN-PPRT



«enumeration»

EtatDocumentPPRType

Prescrit
Approuvé
Abrogé
Appliqué par anticipation

«enumeration»

ReglementZonePPRType

01: Prescriptions hors zone d'aléa
02: Prescriptions
03: Interdiction
04: Interdiction stricte
05: Délaissement possible
06: Expropriation possible

«CodeList»

PerimetrePPRType

+ Périmètre prescrit
+ Périmètre d'exposition aux risques
+ Périmètre d'étude

«CodeList»

CarteAleaType

+ Carte mono-aléa
+ Carte d'effet
+ Carte de synthèse des aléas

«enumeration»

NiveauAleaStandardType

07:Très fort plus
06:Très fort
05:Fort plus
04:Fort
03:Moyen plus
02:Moyen
01:Faible

«CodeList»

NiveauAleaSpecificType

+ Très fort plus
+ Très fort
+ Fort plus
+ Fort
+ Moyen plus
+ Moyen
+ Faible

«enumeration»

EnjeuPPRType**Attributes**

+ 01: Espace urbanisé
+ 02: Etablissement recevant du public
+ 03: Espace économique
+ 04: Espace ouvert recevant du public
+ 05: Infrastructure de transport
+ 06: Ouvrage ou équipement d'intérêt général
+ 07: Enjeu environnemental ou patrimonial
+ 99: Enjeu d'une autre nature

«CodeList»

SourceGeometrieType

+ SCAN 25
+ Carte IGN au 1:25 000
+ Carte IGN au 1:25 000 agrandi au 1:10 000
+ BD Ortho
+ Plan cadastral informatisé assemblé au 1:5 000
+ BD Parcellaire
+ BD Topo
+ Autre :

«CodeList»

ClassePrecisionType

+ Métrique
+ Décamétrique
+ Hectométrique
+ Non estimée

Name: COVADIS Types énumérés PPRN-PPRT
Author: jean-loup.delaveau
Version: 1.0
Created: 12/04/2010 14:57:25
Updated: 29/03/2012 15:52:39

B.3 Catalogue d'objets

B.3.1 Classe d'objets <DocumentPPR>

Nom de la classe : <DocumentPPR>	
Se décline en <DocumentPPRN> et <DocumentPPRT>	
Synonymes	Document ou dossier de plan de prévention des risques
Définition	En évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées, la maîtrise de l'aménagement du territoire permet de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles ou accidents industriels. Les plans de prévention des risques constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. Leur objectif est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque. Les PPR sont approuvés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT) avec l'appui des directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL). Ces plans règlementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles...). Réglementairement le dossier de PPR contient une note de présentation, un plan de zonage réglementaire et un règlement. Peuvent être joints d'autre documents utiles à la compréhension de la démarche (aléas, enjeux...) Après approbation, les PPR valent servitude d'utilité publique et sont annexés au plan local d'urbanisme (PLU), qui doit s'y conformer. Dès lors, l'aménagement sur une commune ne pourra se faire qu'en prenant en compte ces documents. Cela signifie qu'aucune construction ne pourra être autorisée dans les zones présentant les aléas les plus forts, ou uniquement sous certaines contraintes fortes. Les plans de prévention des risques sont les résultats de procédure d'analyse des risques conduisant à la définition de règles à respecter sur un territoire dans l'objectif de limiter les conséquences des catastrophes naturelles ou d'accidents industriels. Les documents définis par cette classe d'objets sont de deux types : le plan de prévention des risques naturels (prévisibles) ou le plan de prévention des risques technologiques
Regroupement	Plan de prévention des risques naturels, plan de prévention des risques naturels prévisibles, plan de prévention multirisques, plan de prévention des risques technologiques
Critères de sélection	Sont inclus les documents prescrits (en cours d'élaboration), approuvés et les documents abrogés après avoir été opposables.
Primitive graphique	Classe d'objets non géographique
Modélisation géométrique	Sans objet
Nom des attributs	8 attributs : • idGASPAR • nomDocPPR • etat • dateApprobation • dateFinValidite • estMultiAlea • serviceInternet • procedure
Nom des associations	La classe <DocumentPPR> participe à 8 associations : • <impacte_1> • <impacte_2> • <contient> • <identifie> • <estAssocieA> • <traite> • <concerne> dont une relation de composition : • <reglemente>
Contraintes	La date de prescription est obligatoire. Elle marque le lancement de l'élaboration du PPR.

Nom de la classe : <DocumentPPRN>	
Sous-classe de : <DocumentPPR>	
Synonymes	Plan de prévention des risques naturels
Définition	Un Plan de prévention des risques est le résultat d'une procédure d'analyse des risques et de définition de règles à respecter sur un territoire donné dans l'objectif de limiter les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles. Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) est le document réglementaire élaboré par l'État de prise en compte des risques naturels. Il a été institué par la loi n°95-101 relative au renforcement de la protection de l'environnement du 2 février 1995. Dans son arrêté de prescription, le Préfet précise la liste des communes concernées par le PPRN ainsi que la liste des aléas qui doivent être traités. Si l'arrêté comporte plusieurs risques, le PPRN est alors qualifié de « multirisques ».
Regroupement	
Critères de sélection	
Primitive graphique	Classe d'objets non géographique
Modélisation géométrique	Sans objet
Nom des attributs	<i>cf. classe <DocumentPPR></i>
Nom des associations	<i>cf. classe <DocumentPPR></i>
Contraintes	

Nom de la classe : <DocumentPPRT>	
Sous-classe de : <DocumentPPR>	
Synonymes	Plan de prévention des risques technologiques
Définition	Un plan de prévention des risques technologiques est le résultat d'une procédure d'analyse des risques et de définition de règles à respecter autour des sites industriels les plus dangereux dans l'objectif de limiter les conséquences humaines d'un accident industriel. Il représente notamment le volet « maîtrise de l'urbanisation » de la politique de prévention du risque industriel autour des sites industriels (ICPE) relevant de la procédure d'autorisation avec servitude (AS) correspondant aux établissements SEVESO seuil haut au sens de la législation européenne. Le plan de prévention des risques technologiques est le document réglementaire élaboré par l'État de prise en compte dans l'urbanisation des risques technologiques industriels autour des sites industriels relevant du régime AS (autorisation avec servitudes). Il a été institué par la loi n°2003-699 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages du 30 juillet 2003. Le plan de prévention des risques technologiques traite de l'ensemble des effets existant sur le site (effet thermique, suppression, toxique, projection). Sans que cela soit précisé, le PPRT est dans la majorité des cas « multi-effets ».
Regroupement	
Critères de sélection	
Primitive graphique	Classe d'objets non géographique
Modélisation géométrique	Sans objet
Nom des attributs	<i>cf. classe <DocumentPPR></i>
Nom des associations	<i>cf. classe <DocumentPPR></i>
Contraintes	

Description des attributs de la classe : <DocumentPPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idGASPAR	Identifiant du document PPR dans la base GASPAR. Tout PPR prescrit est enregistré et identifié dans la base GASPAR.	Texte	cf. B.1.2	Valeur vide interdite
nomDocPPR	Libellé du document PPR tel que précisé dans les documents officiels	Texte		Valeur vide interdite
etat	État du document	Énumération EtatDocumentP PRTtype	Prescrit Approuvé Abrogé Appliqué par anticipation	Valeur par défaut : 'Prescrit'
dateApprobation	Date d'approbation du document PPR	Date		Valeur vide si l'état du document vaut 'Prescrit' ou 'Appliqué par anticipation'
dateFinValidite	Date à partir de laquelle le document PPR cesse d'être opposable dans son intégralité	Date		Valeur obligatoirement renseignée si l'état du document vaut 'Abrogé'
estMultiAlea	Précise si le PPR traite d'un ou de plusieurs types de risque. Pour un PPRT, la notion de type de risque correspond à un ou plusieurs types d'effet.	Booléen	Non Oui	Valeur vide interdite
serviceInternet	Adresse internet du service d'accès au document. Il s'agit de l'adresse du site web mettant en ligne l'intégralité du document PPR approuvé.	URL		
procedure	Référence de la procédure PPR qui est associée au document PPR et gérée dans l'application GASPAR	GASPAR::PPR		

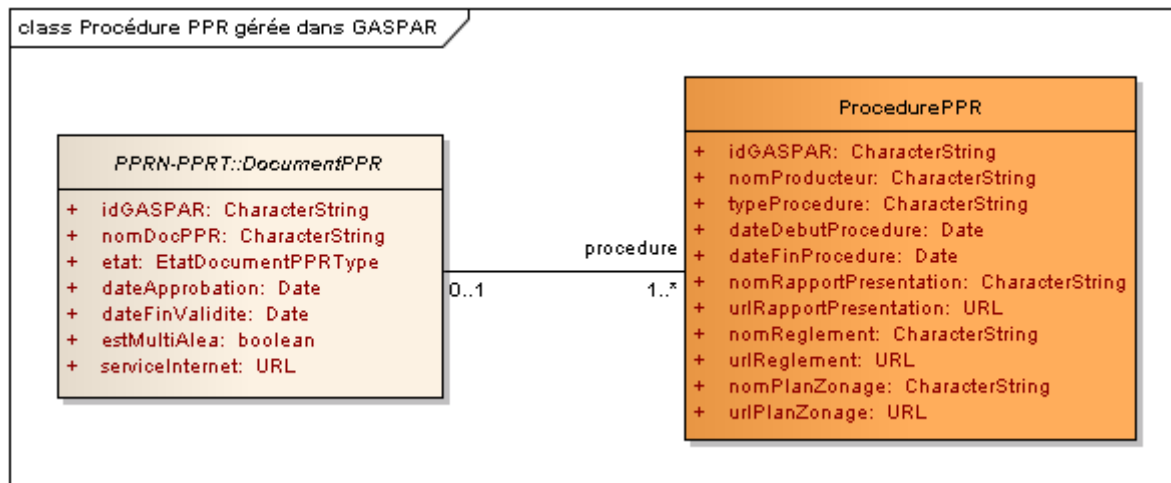
Description des associations auxquelles participe la classe : <DocumentPPR>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<impacte_1>	As	Relation sémantique établissant la liste des communes dotées d'un document PPR	DocumentPPR (0..n)	Communes (1..n)
<impacte_2>	As	Relation sémantique établissant la liste des EPCI dotés d'un document PPR	DocumentPPR (0..n)	EPCI (0..n)
<contient>	As	Association indiquant les documents décrivant l'aléa, les aléas ou les différents effets figurant dans le dossier PPR à titre d'information.	DocumentPPR (1..n)	CarteAleaPPR (0..n)
<identifie>	Ag	Divers objets descriptifs de l'occupation ou de l'usage du sol peuvent être identifiés comme des enjeux au cours de l'instruction du PPR	DocumentPPR (1)	EnjeuPPR (0..n)
<reglemente>	Co	Un document PPR définit des zones sur lesquelles pèsent des contraintes précisées dans son règlement.	DocumentPPR (1)	ZonePPR (1..n)
<estAssocieA>	Ag	Relation sémantique qui associe à chaque document PPR les périmètres que celui-ci engendre au cours de son cycle de vie. Différents périmètres peuvent être attachés à chaque document PPR. En premier lieu, le (ou les) périmètre(s) d'étude prescrit(s) par l'arrêté préfectoral.	DocumentPPR (1)	PerimetrePPR (1..n)

<concerne>	As	Relation sémantique établissant le lien entre le document PPR et l'entité à l'origine du danger	DocumentPPR (0..1)	OrigineRisque (0..n)
<traite>	As	Relation sémantique établissant la liste des types de risque traités par le document PPR en référence à la nomenclature GASPARG	DocumentPPR (0..n)	GASPAR:: NomenclatureRisque (1..n)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

Attributs se rapportant à la procédure PPR associée gérés dans l'application GASPARG



Le présent géostandard PPRN-PPRT ne modélise que partiellement les documents PPRN et PPRT. Les attributs ci-dessus ne figurent pas dans le noyau du standard dans la mesure où ces informations sont déjà gérées par le système d'informations de gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques GASPARG. Cette liste n'est pas exhaustive.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idGASPAR	Identifiant du document PPR dans la base GASPARG. Tout PPR prescrit est enregistré et identifié dans la base GASPARG.	Texte		
nomProducteur	Nom du service chargé par le préfet de la maîtrise d'œuvre du PPR	Texte		
typeProcedure	Type de la procédure administrative engagée visant à établir ou modifier un PPR	Texte		
dateDebutProcedure	Date de début de la procédure PPR	Date		
dateFinProcedure	Date de fin de la procédure PPR	Date		
nomRapportPresentation	Nom du fichier contenant le rapport de présentation	Texte		
urlRapportPresentation	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le rapport de présentation	URL		
nomReglement	Nom du fichier contenant le règlement complet du PPR	Texte		
urlReglement	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement complet du PPR	URL		
nomPlanZonage	Nom du fichier contenant le plan de zonage approuvé	Texte		
urlPlanZonage	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le plan de zonage	URL		

B.3.2 Classe d'objets <PerimetrePPR>

Nom de la classe : <PerimetrePPR>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Périmètre prescrit, périmètre d'étude, périmètre réglementé, périmètre d'exposition aux risques
Définition	Cette classe décrit tout périmètre délimitant une zone influencée par la présence d'un PPR. Les périmètres ainsi définis ont un caractère officiel et produisent leurs effets à compter d'une date définie.
Regroupement	• Périmètre prescrit figurant dans l'arrêté de prescription d'un PPR (naturel ou technologique) • Périmètre d'exposition aux risques qui correspond au périmètre réglementé par le PPR approuvé. Ce périmètre approuvé vaut servitude d'utilité publique (PM1 pour les PPRN et PM3 pour les PPRT) • Périmètre d'étude correspond à l'enveloppe dans laquelle ont été étudiés les aléas
Critères de sélection	Les périmètres ou zonages représentant les zones d'aléa, d'un phénomène ou d'une intensité d'aléa sont exclus de cette classe d'objets.
Primitive graphique	Polygone simple ou multipolygone
Modélisation géométrique	Le périmètre d'un PPR prescrit est généralement fourni dans l'arrêté de prescription pris par le préfet. Le périmètre d'exposition aux risques – ou périmètre réglementé – correspond quant à lui à l'agrégation géométrique de l'ensemble des zones réglementées figurant dans un même PPR. Le périmètre d'étude correspond à l'enveloppe dans laquelle ont été étudiés les aléas.
Nom des attributs	6 attributs : • libelle • type • dateValidation • dateFinValidite dont les attributs renseignant la qualité géométrique de chaque objet : • sourceGeometrie • dateSourceGeometrie
Nom des associations	La classe <PerimetrePPR> participe à une association. • <estAssocieA>
Contraintes	Chaque PPR dispose obligatoirement d'un périmètre prescrit décrit dans cette classe d'objets. Le périmètre réglementé est à créer dès lors que le PPR est approuvé.

Description des attributs de la classe : <PerimetrePPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
libelle	Libellé du périmètre utilisé dans la décision administrative l'instituant	Texte		Valeur vide interdite
type	Nature du périmètre	Codelist PerimetrePPRType	Périmètre prescrit Périmètre d'exposition aux risques Périmètre d'étude	Valeur vide interdite
dateValidation	Date à partir de laquelle le périmètre est officiellement défini et applicable	Date		Valeur vide interdite
dateFinValidite	Date à partir de laquelle le périmètre n'est officiellement plus applicable	Date		
sourceGeometrie (1)	Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Codelist SourceGeometrieType		
dateSourceGeometrie	Année de mise à jour, millésime de la carte ou du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique	Date		

Description des associations auxquelles participe la classe : <PerimetrePPR>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<estAssocieA>	Ag	Relation sémantique qui associe à chaque document PPR les périmètres que celui-ci engendre au cours de son cycle de vie.	DocumentPPR (1)	PerimetrePPR (1..n)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.3 Classe d'objets <ZonePPR>

Nom de la classe : <ZonePPR>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Zone du PPR, zone réglementée du plan de prévention des risques
Définition	Pour les PPR naturels, le code de l'environnement définit deux catégories de zones (L562-1) : les zones exposées aux risques et les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais sur lesquelles des mesures peuvent être prévues pour éviter d'aggraver le risque. En fonction du niveau d'aléa, chaque zone fait l'objet d'un règlement opposable. Les règlements distinguent généralement trois types de zones : • les « zones d'interdiction de construire », dites « zones rouges », lorsque le niveau d'aléa est fort et que la règle générale est l'interdiction de construire ; • les « zones soumises à prescriptions », dites « zones bleues », lorsque le niveau d'aléa est moyen et que les projets sont soumis à des prescriptions adaptées au type d'enjeu ; • les zones non directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux, soumises à interdictions ou prescriptions (cf. article L562-1 du Code de l'environnement) . Cette dernière catégorie ne s'applique qu'aux PPR naturels. Pour les PPRT, le code de l'environnement (L515-15 et suiv.) définit le même principe de zonage pour des zones exposées aux risques. Les instructions du guide d'élaboration PPRT ajoutent une gradation à l'intérieur des « zones rouges » et des « zones bleues ».
Regroupement	Zone rouge, zone bleue, zone rouge clair, zone bleue clair, secteur d'expropriation possible, secteur de délaissement possible, zone de prescriptions non soumise à aléa
Critères de sélection	Sont incluses toutes les zones représentées sur le plan de zonage dans lesquelles s'applique un règlement ou une prescription. Les zones étudiées (dans périmètre prescrit) où l'aléa est inexistant ou présumé nul, et qui ne sont pas réglementées par le PPR sont exclues de cette classe d'objets.
Primitive graphique	Polygone, multipolygone, polyligne, point
Modélisation géométrique	Les limites d'une zone réglementée sont représentées sur les documents graphiques du PPR. Les limites réglementaires sont généralement calées sur les phénomènes naturels, qui ne suivent ni le découpage cadastral ni les limites administratives. Un PPRT détermine les limites des différentes zones réglementées en fonction de l'emprise calculée des phénomènes dangereux du site. Certains PPR peuvent parfois contenir des règlements associés à des figurés linéaires ou ponctuels (cavités, axe de ruissellement...). Les primitives graphiques linéaire et ponctuelle sont à utiliser respectivement dans ces cas de figure.
Nom des attributs	10 attributs : • idZonePPR • libelleZone • codeZoneReglement • typeReglementStandardise • nomReglementZone [0..1] * • urlReglementZone [0..1] * • estSoumiseAlea dont les attributs renseignant la qualité géométrique de chaque objet : • sourceGeometrie • dateSourceGeometrie • precisionPositionEstimee
Nom des associations	La classe <ZonePPR> participe à une association. Il s'agit de la relation de composition avec la classe d'objets <DocumentPPR>. • <reglemente>
Contraintes	Une zone réglementée d'un PPR est par construction topologiquement incluse dans le périmètre d'étude du PPR.

(*) la notation [0..1] correspond ici à une cardinalité qui traduit que ces attributs sont optionnels.

Description des attributs de la classe : <ZonePPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idZonePPR	Identifiant de la zone réglementée	Texte	cf. B.1.2	Valeur vide interdite
libelleZone	Nom de la zone correspondant à l'intitulé exact mentionné dans le règlement PPR	Texte		Valeur vide interdite
codeZoneReglement	Code de la zone correspondant au code exact figurant sur le plan de zonage réglementaire et le règlement PPR	Texte	Usuellement constitué d'une lettre suivie d'un indice	Valeur vide interdite
typeReglementStandardise	Type standardisé caractérisant la nature de la réglementation prévalant sur la zone PPR	Énumération ReglementZonePPRType	Interdiction stricte Interdiction Prescriptions Prescriptions hors zone d'aléa Expropriation possible Délaissement possible	Valeur vide interdite
nomReglementZone	Nom du fichier contenant le règlement de la zone	Texte		Optionnel Valeur vide signifie que le règlement de la zone est inclus dans le règlement complet du PPR.
urlReglementZone	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement de la zone	URL		Optionnel
estSoumiseAlea	Précise si la zone réglementée est soumise à un aléa déterminé par l'étude des aléas	Booléen		Valeur par défaut : oui
sourceGeometrie (1)	Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Codelist SourceGeometrieType		
dateSourceGeometrie	Année de mise à jour , millésime de la carte ou du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique	Date		
precisionPositionEstimee (1)	Ordre de grandeur de la précision relative de la saisie estimé en fonction du processus de saisie et du support de géoréférencement utilisés	Énumération ClassePrecisionType	Métrique Décamétrique Hectométrique Kilométrique Non estimée	

(1) La diversité des sources servant à localiser et définir les zones réglementées oblige à consigner un minimum d'information sur la qualité géométrique de chaque objet du jeu de données. Ces deux attributs de traçabilité décrivent la qualité géométrique du support géographique sur lequel les zones ont été géoréférencées (cf. [C.2.2 Saisie des données](#)).

Description des associations auxquelles participe la classe : <ZonePPR>

Association	Type(2)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<reglemente>	Co	Un document PPR définit des zones sur lesquelles pèsent des contraintes précisées dans son règlement.	DocumentPPR (1)	ZonePPR (1..n)

(2) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.4 Classe d'objets <CarteAleaPPR>

Nom de la classe : <CarteAleaPPR>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Carte (de synthèse) des aléas, carte d'aléa
Définition	La carte des aléas est un document cartographique présentant les niveaux d'aléa pour chaque type de risque et de façon synthétique pour les PPRT (technologiques) et PPR (naturels) multirisques. La carte des aléas n'est pas réglementairement obligatoire mais est généralement jointe au document PPR pour en faciliter la compréhension et l'appropriation. La carte des aléas qualifie l'aléa selon les règles arrêtées dans la démarche PPR. Elle définit et représente les zones dans lesquelles l'intensité de l'aléa est de même niveau et qui ont ensuite été croisées avec les enjeux pour déterminer le risque sur le périmètre d'étude. La carte des aléas correspond au résultat de l'étude des aléas, étape de la méthode PPR indispensable à l'établissement du zonage réglementaire : l'étude des aléas a pour objectif d'évaluer l'intensité de l'aléa en tout point de la zone d'étude. La méthode d'évaluation est spécifique à chaque type d'aléa. Elle conduit à définir un zonage gradué qui classe chaque aléa en 2 à 3 niveaux (voire plus) pour les PPRN, 7 niveaux pour les PPRT. Plusieurs phénomènes et plusieurs types de phénomènes peuvent être représentés sur une même carte d'aléa. Certains PPR peuvent comporter une carte par aléa étudié.
Regroupement	Carte des niveaux d'aléa par type d'aléa ou type d'effet (PPR technologique), carte de synthèse des aléas
Critères de sélection	La classe <CarteAleaPPR> inclut uniquement les cartes d'aléa ou de synthèse des aléas (pour PPRT ou PPR multirisque) représentant le ou les aléas ayant servi de référence à l'analyse du risque. Les autres cartes dites informatives, parfois annexées au dossier PPR, sur les phénomènes naturels, les hauteurs de submersion ou issues d'un atlas de zones inondables ne sont pas incluses dans cette classe d'objets.
Primitive graphique	Classe d'objets non géographique
Modélisation géométrique	Sans objet
Nom des attributs	6 attributs : • titre • dateProduction • nomCarteAlea • urlCarteAlea • estSynthese • typeDocument
Nom des associations	La classe <CarteAleaPPR> participe à 3 associations : • <contient> • <delimite> • <estRelatif>

Description des attributs de la classe : <CarteAleaPPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
titre	Nom ou titre porté par le document aléa	Texte		Valeur vide interdite
dateProduction	Date du document	Date		Valeur vide interdite
nomCarteAlea	Nom du fichier numérique contenant une copie scannée de la carte d'aléas source	Texte		
urlCarteAlea	Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant la carte d'aléas	URL		
estSynthese	Précise si le document est un état de synthèse de plusieurs aléas (PPRn) ou plusieurs effets (PPRt)	Booléen		Valeur par défaut : non

typeDocument	Nature de la carte caractérisée en fonction du type et du nombre des aléas représentés	Codelist CarteAleaType	Carte mono-aléa Carte d'effet Carte de synthèse des aléas	Liste extensible
--------------	--	---------------------------	---	------------------

Description des associations auxquelles participe la classe : <CarteAleaPPR>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<contient>	As	Divers documents descriptifs de l'aléa (ou des aléas) (ou des différents effets) peuvent être joints au PPR à titre d'information complémentaire.	DocumentPPR (1..n)	CarteAleaPPR (0..n)
<delimite>	Co	Une carte d'aléas délimite des zones homogènes exposées à l'aléa selon des classes prédéfinies.	CarteAleaPPR (1)	ZoneAleaPPR (1..n)
<estRelatif>	As	Relation sémantique établissant le (ou les) type(s) de risque(s) décrit(s) par le document d'aléa en référence à la nomenclature GASPARE	CarteAleaPPR (0..n)	GASPAR::NomenclatureRisque (1..n)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.5 Classe d'objets <ZoneAleaPPR>

Nom de la classe : <ZoneAleaPPR>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Zone d'aléa définie dans un plan de prévention des risques
Définition	Zone exposée à un ou plusieurs aléas et représentée sur la carte d'aléas produite dans le cadre de l'élaboration du PPR. La carte d'aléas est le résultat de l'étude des aléas dont l'objectif est d'évaluer l'intensité de chaque aléa en tout point de la zone d'étude. La méthode d'évaluation est spécifique à chaque type d'aléa. Elle conduit à délimiter un ensemble de zones sur le périmètre d'étude constituant un zonage gradué en fonction du niveau de l'aléa. L'attribution d'un niveau d'aléa en un point donné du territoire prend en compte la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux et son degré d'intensité. Pour les PPRN multi-aléas, chaque zone est usuellement repérée sur la carte d'aléa par un code pour chaque aléa auquel elle est exposée. Pour les PPRT les niveaux d'aléa sont déterminés effet par effet sur des cartes par type d'effets et globalement selon un niveau agrégé sur une carte de synthèse.
Regroupement	Zone d'aléa très fort (ou majeur), fort, moyen, faible pour PPRN. Des PPRN utilisent parfois une classification différente pour l'intensité de l'aléa. Zone d'aléa Très Fort+, Très Fort, Fort+, Fort, Moyen+, Moyen, Faible pour PPRT
Critères de sélection	Toutes les zones d'aléa représentées sur la carte des aléas sont incluses. Les zones protégées par des ouvrages de protection doivent être représentées (éventuellement de façon spécifique) car elles sont toujours considérées soumises à l'aléa (cas de rupture ou d'insuffisance de l'ouvrage). Les zones d'aléas peuvent être qualifiées de données élaborées dans la mesure où elles résultent d'une synthèse utilisant plusieurs sources de données d'aléas calculées, modélisées ou observés. Ces données sources ne sont pas concernées par cette classe d'objets mais par un autre standard traitant de la connaissance des aléas. Certaines zones du périmètre d'étude sont considérées comme des « zones d'aléa nul ou insignifiant ». Il s'agit des zones où l'aléa a été étudié et est nul. Ces zones ne sont pas incluses dans la classe d'objets et n'ont pas à être représentées comme des zones d'aléa. Cependant, dans le cas des PPR naturels, le zonage réglementaire peut classer certaines zones non exposées à l'aléa en zone de prescription (voir la définition de la classe <ZonePPR>).
Primitive graphique	Polygone simple ou multi-polygone
Modélisation géométrique	Les limites d'une zone d'aléa sont représentées sur la carte d'aléas en fonction du niveau de l'aléa. Autrement dit, les objets polygones représentant les zone d'aléas forment une couverture partielle de la zone étudiée dont chaque élément de couverture est un polygone fermé dans lequel des aléas ont le même niveau d'intensité. Autrement dit, la modalité de découpage en zone d'aléa est le niveau de l'aléa.

Nom des attributs	5 attributs : • idZoneAlea • descriptionZone dont les attributs renseignant la qualité géométrique de chaque objet : • sourceGeometrie • dateSourceGeometrie • precisionPositionEstimee
Nom des associations	La classe d'objet <ZoneAleaPPR> participe à une association. Il s'agit de la relation de composition avec la classe d'objets <CarteAleaPPR> : • <delimite> • <estExposeA>
Contraintes	La zone d'aléa est par construction topologiquement incluse dans le périmètre d'étude du PPR.
Commentaire	Il est possible de distinguer les zones où l'aléa a été évalué à un niveau nul ou insignifiant de celles où l'aléa n'a pas été étudié. L'aléa est étudié en tout point de la zone d'étude prescrite par arrêté préfectoral. Les parties de la zone d'étude non couvertes par un aléa correspondent donc aux zones où l'aléa est évalué nul ou insignifiant. Les "zones d'aléa nul ou insignifiant" se déduisent de façon topologique comme l'ensemble des points du périmètre d'étude n'appartenant à aucune zone d'aléa. Autrement dit, les zones où l'aléa est nul ou insignifiant se construisent topologiquement comme le périmètre d'étude « moins » l'ensemble des zones d'aléa.

Description des attributs de la classe : <ZoneAleaPPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idZoneAlea	Identifiant de la zone	Texte	cf. B.1.2	Valeur vide interdite
descriptionZone	Description de l'aléa, du phénomène ou d'une intensité représentée sur la carte. Cette description comprend le libellé de la légende caractérisant la zone.	Texte		Valeur vide interdite
sourceGeometrie (1)	Type de carte, de référentiel géographique utilisé en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie	Codelist SourceGeometrie Type		
dateSourceGeometrie	Année de mise à jour, millésime de la carte ou du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique	Date		
precisionPositionEstimee (1)	Ordre de grandeur de la précision relative de la saisie estimé en fonction du processus de saisie et du support de géoréférencement utilisés	Énumération ClassePrecisionT ype	Métrique Décamétrique Hectométrique Kilométrique Non estimée	

(1) La diversité des sources servant à localiser et définir les zones d'aléa oblige à consigner un minimum d'information sur la qualité géométrique de chaque objet géographique saisi dans le jeu de données. Ces deux attributs de traçabilité décrivent la qualité géométrique du support géographique sur lequel les zones ont été géoréférencées (cf. [C.2.2 Saisie des données](#)).

Description des associations auxquelles participe la classe : <ZoneAleaPPR>

Association	Type(2)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<delimite>	Co	Une carte d'aléas délimite des zones homogènes exposées à l'aléa selon des classes prédéfinies	CarteAleaPPR (1)	ZoneAleaPPR (1..n)
<estExposeA>	As	La classe de relation <Intensite> caractérise le niveau de chaque type d'aléa affectant une zone d'aléas donnée. Se reporter à la définition ci-après	ZoneAleaPPR (0..n)	GASPAR:: NomenclatureRisque (1..n)

(2) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.6 Classe de relation <Intensite>

Nom de la classe : <Intensite>		Association affectée : <estExposeeA>		
Définition	La classe de relation <Intensite> caractérise le niveau de chaque type d'aléa affectant une zone d'aléas donnée. L'étude des aléas réalisée dans le cadre d'un PPR consiste à évaluer la probabilité d'occurrence et l'intensité des aléas générés par un risque ou un phénomène dangereux en tout point de la zone d'étude. Cette étude conduit à délimiter un ensemble de zones d'aléas constituant un zonage gradué en plusieurs niveaux d'aléa. La relation <Intensite> attribue un niveau d'aléa pour chaque type de risque auquel est exposée une zone d'aléas donnée. Dans les cas des PPRN multirisques et des PPRT, les zones exposées à plusieurs aléas comportent autant de niveaux que de types d'aléa recensés.			
Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
niveauAlea	Niveau correspondant à l'intensité de l'aléa à laquelle la zone d'aléa est exposée. Ce niveau déterminé par l'analyse des aléas correspond à celui représenté sur la carte des aléas du PPR. Des adaptations locales font que la graduation et le nombre de classes d'intensité de l'aléa peuvent varier d'un PPR à l'autre.	Codelist NiveauAleaSpecific Type	Très fort plus Très fort Fort plus Fort Moyen plus Moyen Faible ...	Valeur vide interdite Liste extensible, les valeurs indiquées sont les plus courantes
niveauAleaStandard	Niveau d'intensité de l'aléa exprimé dans une graduation standardisée se limitant aux valeurs préconisées par la doctrine. Cette doctrine est décrite dans les guides méthodologiques d'élaboration des PPRN et PPRT	Énumération NiveauAleaStandardType	Très fort plus Très fort Fort plus Fort Moyen plus Moyen Faible	Valeur vide interdite Les valeurs en gras ne sont utilisées que pour les PPRT

B.3.7 Classe d'objets <EnjeuPPR>

Nom de la classe : <EnjeuPPR>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Enjeu pris en compte dans un plan de prévention des risques
Définition	De manière générale, les enjeux sont les personnes, biens, activités, éléments de patrimoine culturel ou environnemental, menacés par un aléa et susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci. La sensibilité d'un enjeu à un aléa est nommée « vulnérabilité ». Cette classe d'objet regroupe tous les enjeux qui ont été pris en compte dans l'étude du PPR. Un enjeu est un objet daté dont la prise en compte est fonction de l'objet du PPR et de sa vulnérabilité aux aléas étudiés. Un enjeu de PPR peut donc être pris en compte (ou pas) selon le ou les types d'aléa traités. Ces éléments constituent le socle de connaissance de l'occupation du sol nécessaire à l'élaboration du PPR, dans la zone d'étude ou à proximité de celle-ci, à la date de l'analyse des enjeux.
Regroupement	- Habitat (maison individuelle ou bâtiment collectif) - Établissement recevant du public (hôpital, centre commercial, restaurant, cabinet médical, salle de sport...) - Infrastructure de transport de personnes ou de marchandises (route, voie ferrée, canal, aéroport, gare, ligne de transports collectifs, piste cyclable, itinéraire de transport de matières dangereuses, stationnement de transport de matières dangereuses, triage...) - Ouvrage d'intérêt général (poste EDF, central téléphonique, antenne, château d'eau, captage, caserne de pompiers, ligne électrique...) - Enjeu économique et activités (industrie, agriculture, loisirs...) - Enjeu environnemental et patrimonial (zone protégée, monument historique...)
Critères de sélection	Tout enjeu identifié au moment de l'instruction du PPR. Cette identification est le résultat d'une analyse des enjeux qui dépend du périmètre d'étude du PPR et des aléas traités par le PPR.

Primitive graphique	Point, ligne ou polyligne, polygone ou multipolygone
Modélisation géométrique	La modélisation géométrique dépend du type de l'enjeu et de sa modélisation dans la source de données ou le référentiel géographique dont il provient. Un enjeu est généralement représenté par un polygone, une polyligne ou un point avec une résolution spatiale suffisante pour apprécier s'il est concerné par une ou plusieurs zones d'aléa.
Nom des attributs	3 attributs : • description • categorie • anneeldentification
Nom des associations	La classe <EnjeuPPR> participe à une association • <identifie>
Contraintes	Les données d'enjeux représentent une photographie (figée et non exhaustive) des biens et des personnes exposés aux aléas au moment de l'élaboration du plan de prévention des risques. Ces données ne sont pas mises à jour après l'approbation du PPR. En pratique elles ne sont plus utilisées : les enjeux sont recalculés en tant que de besoin avec des sources de données à jour.

Description des attributs de la classe : <EnjeuPPR>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
description	Dénomination de l'enjeu et/ou description sommaire de l'enjeu	Texte		
categorie	Caractérisation de la nature de l'enjeu suivant une classification macroscopique standardisée	Énumération EnjeuPPRType	Urbanisation existante Établissement recevant du public Infrastructure de transport de personnes ou de marchandises Espace public Ouvrage et équipement d'intérêt général Enjeu économique Enjeu environnemental ou patrimonial	
anneeldentification	Cette information indique qu'à cette date l'objet a été identifié comme un enjeu sur une des sources d'information utilisées	Date		

Description des associations auxquelles participe la classe : <EnjeuPPR>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<identifie>	Ag	Divers objets descriptifs de l'occupation ou de l'usage du sol (connaissance du territoire) peuvent être cartographiés dans le PPR à titre d'information complémentaire.	DocumentPPR (1)	EnjeuPPR (0..n)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.8 Classe d'objets <OrigineRisque>

Nom de la classe : <OrigineRisque>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Entité géographique à l'origine du risque
Définition	L'origine du risque caractérise l'entité du monde réel qui, par sa présence, représente un risque potentiel. Cette origine peut être caractérisée par un nom et, dans certains cas, un objet géographique localisant l'entité réelle à l'origine du risque. La localisation de l'entité et la connaissance du phénomène dangereux servent à définir les bassins de risques, les zones exposées aux risques qui fondent le PPR. Pour les PPRN, cette classe peut par exemple correspondre à un cours d'eau, une zone géologiquement instable. Dans les PPRT, elle représente l'enceinte de la ou des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à l'origine du risque analysé et traité par le PPR. Dans la méthodologie PPRT, elle est qualifiée de zone grise.
Regroupement	Cours d'eau à l'origine du risque Établissement industriel à risque ou installation classée pour la protection de l'environnement Barrage Zone de carrière, de cavités ...
Critères de sélection	
Primitive graphique	Selon le type de risque et le contexte : • point, multi-point • polyligne, multi-polyligne • polygone, multi-polygone
Modélisation géométrique	La modélisation géométrique de l'origine du risque dépend du type de risque et du contexte du PPR. Par exemple, un cours d'eau peut être représenté par un polygone ou une polyligne selon son importance et sa largeur, une ICPE par un point (si la localisation de son enceinte n'est pas connue) ou par un polygone (notamment à partir de la zone grise du PPRT). La géométrie de cette classe d'objets est optionnelle lorsque : • cette géométrie est déjà portée par un objet d'un référentiel géographique ou d'une source de données externe, auquel il est alors recommandé de faire référence à l'aide de son identifiant (et ainsi éviter une duplication inutile) ; • elle n'existe pas car l'origine du risque ne peut être ni définie ni localisée avec précision (c'est le cas de certains risques comme, par exemple, les séismes, les avalanches, les submersions marines...) Néanmoins, comme il est en pratique rare de bénéficier de références stables à des objets externes, la géométrie de l'origine du risque résultera souvent de la duplication de celle de l'objet représentant l'origine du risque.
Nom des attributs	3 attributs : • nom • nomSIExterne • idSIExterne
Nom des associations	La classe <OrigineRisque> participe à 2 associations • <genere> • <concerne>
Commentaire	la classe <OrigineRisque> est une commodité offerte aux administrateurs de données si il éprouve le besoin de localiser l'entité géographique à l'origine du risque.

Description des attributs de la classe : <OrigineRisque>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
nom	Nom usuel désignant l'entité à l'origine du risque : cours d'eau, retenue d'eau, volcan, ICPE, glissement de terrain...	Texte		
nomSIExterne	Nom du système d'information ou de la base de données externe qui gère l'objet à l'origine du risque. Cette information est à remplir lorsque un SI ou une BD peut être utilisée en référence (exemple : GIDIC pour les ICPE).	Texte		Valeur obligatoire si IdSIExterne est renseigné
idSIExterne	Identifiant à utiliser pour faire référence à l'objet du SI externe correspondant l'entité à l'origine du risque. Cet identifiant est géré et fourni par le système d'information externe.	Texte		

Description des associations auxquelles participe la classe : <OrigineRisque>

Association	Type(1)	Définition	Classe Départ (Cardinalité)	Classe Arrivée (Cardinalité)
<concerne>	As	Relation sémantique établissant le lien avec l'entité à l'origine du danger	DocumentPPR (0..n)	OrigineRisque (1..n)
<genere>	As	Relation sémantique établissant le lien entre l'entité à l'origine du danger et le ou les types de risque qu'elle peut potentiellement générer, en référence à la nomenclature GASPAR	OrigineRisque (1..n)	GASPAR::NomenclatureRisque (1..n)

(1) As : Association, Gé : Généralisation, Ag : Agrégation, Co : Composition

B.3.9 Description des types énumérés

Type énuméré : <EtatDocumentPPRType>		Nature : Énumération
Définition	Type désignant les principaux états juridiques d'un document PPR en fonction de l'avancement des procédures administratives qui le font évoluer.	
Valeur	Code	Définition
Prescrit	01	Le PPR est prescrit, il est dans sa phase d'élaboration
Approuvé	02	Le PPR est approuvé
Abrogé	03	Le PPR est abrogé
Appliqué par anticipation	04	Le PPR prescrit est appliqué par anticipation

Type énuméré : <ReglementZonePPRType>		Nature : Énumération
Définition	Type standardisé précisant la nature de la réglementation prévalant sur une zone réglementée par un PPR. Les valeurs de cette énumération exhaustive correspondent à celles de la doctrine nationale.	
Valeur	Code	Définition
Prescriptions hors zone d'aléa	01	Réglementation appliquant des prescriptions à une zone non directement exposée à l'aléa pour ne pas aggraver le risque sur d'autres secteurs ou créer de nouveaux risques. Ce type de réglementation n'existe pas dans les PPRT.
Prescriptions	02	Réglementation faisant prévaloir le principe d'autorisation assorti de l'obligation de respect de prescriptions
Interdiction	03	Réglementation faisant prévaloir le principe d'interdiction mais où certaines constructions peuvent être autorisées sous réserve du respect de prescriptions strictes
Interdiction stricte	04	Réglementation imposant une interdiction stricte
Délaissement possible	05	Réglementation autorisant le maire à prendre un arrêté instaurant la possibilité de délaissement
Expropriation possible	06	Réglementation autorisant le maire ou le préfet à initier une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

Type énuméré : <PerimetrePPRType>		Nature : Codelist
Définition	Aire ou limite de zone dans laquelle s'appliquent les effets d'une décision administrative ou d'une réglementation relative à un PPR	
Valeur	Code	Définition
Périmètre prescrit	01	Périmètre figurant dans l'arrêté préfectoral de prescription du PPR
Périmètre d'exposition aux risques	02	Périmètre correspondant à l'enveloppe constituée de l'ensemble des zones réglementées par le PPR
Périmètre d'étude	03	Périmètre sur lequel les études préliminaires ont étudié le ou les aléas pour l'élaboration du PPR

Type énuméré : <CarteAleaType>		Nature : Énumération
Définition	Type de carte représentant l'aléa de référence pris en compte pour établir les principes de réglementation de chaque secteur de la zone d'étude du PPR.	
Valeur	Code	Définition
Carte mono-aléa	01	Carte produite lors de l'élaboration du plan de prévention des risques, représentant la répartition des différents niveaux de chaque aléa sur la zone étudiée.
Carte d'effet	02	Carte produite lors de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques, représentant les différents niveaux d'un type d'effet sur la zone étudiée. Par exemple : carte des zones susceptibles d'être impactées par un nuage toxique, par une explosion...
Carte de synthèse des aléas	03	Carte produite lors de l'élaboration du plan de prévention des risques, représentant la synthèse des différents niveaux de tous les aléas sur la zone étudiée. Ce type de carte regroupe les cartes multi-aléas des PPRN multirisques ou les cartes de synthèse des aléas des PPRT.

Type énuméré : <NiveauAléaSpecificType>		Nature : Codelist
Définition	Dénomination des niveaux d'aléa définis par l'étude des aléas et représentés sur la carte des aléas. Peut être ajoutée à cette liste toute valeur décrivant d'autres niveaux qui a pu être spécifiquement définie pour le PPR traité.	
Valeur	Code	Définition
Très Fort Plus	TF+	Ces valeurs graduées sont fournies à titre indicatif. Seules les valeurs les plus fréquemment utilisées dans les PPR sont ici représentées. La graduation et le nombre de classes d'intensité de l'aléa varient en pratique d'un PPR à l'autre. Certaines valeurs peuvent venir s'ajouter à la liste.
Très Fort	TF	
Fort Plus	F+	
Fort	F	
Moyen Plus	M+	
Moyen	M	
Faible	Fai	

Type énuméré : <NiveauAléaStandardType>		Nature : Énumération
Définition	Graduation standardisée du niveau d'intensité des aléas. Cette énumération (non extensible) a notamment pour objectif de standardiser la représentation cartographique des aléas (cf. C.1.4).	
Valeur	Code	Définition
Très Fort Plus	07	Les valeurs de cette liste standardisée sont définies dans les guides méthodologiques d'élaboration des PPRN et PPRT. Pour les zones d'aléa dont le niveau indiqué sur la carte d'aléas ne correspond à aucune de ces valeurs, un effort d'interprétation est nécessaire afin de trouver la classe d'intensité standardisée qui correspond le mieux. Ce travail d'interprétation doit se baser sur l'étude des aléas menée dans le cadre du PPR et sur le guide méthodologique national adéquat. Les valeurs en gras ne sont utilisées que pour les PPRT.
Très Fort	06	
Fort Plus	05	
Fort	04	
Moyen Plus	03	
Moyen	02	
Faible	01	

Type énuméré : <ClassePrecisionType>		Nature : Enumération
Définition	Classe de caractérisation de la précision de positionnement estimée de la géométrie d'un objet	
Valeur	Code	Définition
Métrique	M	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est métrique. Cette précision est comprise entre 1 et 5 mètres.
Décamétrique	DC	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est décamétrique. Cette précision est comprise entre 10 et 20 mètres.
Hectométrique	HM	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est hectométrique. Cette précision est comprise entre 50 et 200 mètres.
Kilométrique	KM	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est kilométrique. Cette précision est supérieure à 500 mètres.
Non estimée	NE	La précision de positionnement de l'objet géométrique n'a pas pu être estimée.

Type énuméré : <EnjeuPPRT>		Nature : Enumération
Définition	Classification des enjeux (biens exposés à un aléa) hiérarchisée en catégories principales en fonction de leur rôle dans la vie sociale ou de leur usage. Les règles de sécurité à respecter diffèrent d'un type d'enjeu à l'autre (règlement incendie, règles d'occupation, règles de prévention...) Cette liste de catégories est issue du paragraphe 3.3 du guide PPRT. Ce standard comporte en annexe un projet de nomenclature détaillée des enjeux.	
Valeur	Code	Définition
Espace urbanisé	01	Espace urbanisé
ERP	02	Établissement recevant du public
Espace économique	03	Espace économique
Espace ouvert recevant du public	04	Espace ouvert recevant du public
Infrastructure de transport	05	Infrastructure de transport de personnes ou de marchandise
Ouvrage ou équipement d'intérêt général	06	Ouvrage ou équipement d'intérêt général
Enjeu environnemental ou patrimonial	07	Enjeu environnemental ou patrimonial
Enjeu d'une autre nature	99	Enjeu d'une autre nature

Type : GASPAR::NomenclatureRisque		Nature : DataType
Définition	Classification des types de risque définie et utilisée dans l'application GASPAR. Cette nomenclature ne fait pas partie du standard car elle est gérée au sein de l'application GASPAR. Elle figure ici à titre informatif.	

codeRisque	nomRisque
1120000	Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau
1130000	Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
1140000	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue
1150000	Inondation - Par lave torrentielle (torrent et talweg)
1160000	Inondation - Par remontées de nappes naturelles
1170000	Inondation - Par submersion marine
1210000	Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
1230000	Mouvement de terrain - Éboulement, chutes de pierres et de blocs
1240000	Mouvement de terrain - Glissement de terrain
1250000	Mouvement de terrain - Avancée dunaire
1260000	Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises
1270000	Mouvement de terrain - Tassements différentiels
1300000	Séisme
1400000	Avalanche
1600000	Feu de forêt
1710000	Phénomènes météorologiques - Cyclone/ouragan (vent)
1720000	Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)
1740000	Phénomènes météorologiques - Foudre

codeRisque	nomRisque
1750000	Phénomènes météorologiques - Grêle
1760000	Phénomènes météorologiques - Neige et pluies verglaçantes
1800000	Radon
2110000	Risque industriel - Effet thermique
2120000	Risque industriel - Effet de surpression
2130000	Risque industriel - Effet toxique
2200000	Nucléaire
2300000	Rupture de barrage
2400000	Transport de marchandises dangereuses
2500000	Engins de guerre
3000000	Risques miniers
3100000	Mouvements de terrains miniers
3110000	Mouvements de terrains miniers - Effondrements généralisés
3120000	Mouvements de terrains miniers - Effondrements localisés
3130000	Mouvements de terrains miniers - Affaissements progressifs
3140000	Mouvements de terrains miniers - Tassements
3150000	Mouvements de terrains miniers - Glissements ou mouvements de pente
3160000	Mouvements de terrains miniers - Coulées
3170000	Mouvements de terrains miniers - Écroulements rocheux
3200000	Inondations de terrain minier
3210000	Inondations de terrain minier - Pollution des eaux souterraines et de surface
3220000	Inondations de terrain minier - Pollution des sédiments et des sols
3300000	Émissions en surface de gaz de mine

B.4 Qualité des données

B.4.1 Critères de qualité des données

Ce standard de données COVADIS n'impose pas de contrôler la qualité des données une fois standardisées. Le présent paragraphe a pour objet d'identifier les critères de qualité qu'il faut communiquer – lorsqu'ils sont disponibles – eu égard à la nature réglementaire des données d'un PPR.

La nature réglementaire de la classe d'objets <ZonePPR> incite à rappeler que ces zones doivent être saisies de façon exhaustive et topologique. Les producteurs des données PPR doivent vérifier avant tout partage ou diffusion que leur jeu de données des <ZonePPR> ne contient ni incohérence topologique, ni omission, ni occurrence superflue.

B.4.2 Saisie des données

Compte-tenu de la diversité des sources de données des PPR, il est difficile d'identifier une échelle de référence et un référentiel géographique à recommander pour chaque classe d'objets. Le [guide méthodologique des PPRN](#), en vigueur au moment de la rédaction du standard, confirme une certaine disparité des échelles de représentation des plans de zonage réglementaire : « *Les échelles du zonage les plus fréquemment utilisées sont le 1:5 000 (environ 65 % particulièrement risque inondation) puis le 1:10 000 (25 % des cas, surtout mouvements de terrain). D'autres échelles sont utilisées plus rarement telles le 1:2 500 pour des agrandissements localisés (5 %) ou le 1:25 000 (moins de 3 %) pour une vision plus globale ou des secteurs peu urbanisés.* »

Ce constat incite à prendre des précautions afin de conserver un minimum de traçabilité de la qualité géométrique de chaque objet. Les précautions proposées ci-après s'appliquent principalement aux zones d'aléas et zones réglementées figurant dans le PPR.

Échelle de référence	L'échelle de référence d'un PPR oscille généralement entre le 1 :10 000 et le 1 :5 000. Le guide PPRN mentionné ci-dessus précise sur ce sujet : « Il est inutile de choisir des échelles trop grandes inadaptées à la connaissance que l'on a des phénomènes et à l'usage qui doit être celui du PPR. La reproduction des cartes IGN à des échelles du 1 : 25 000 agrandi au 1 : 10 000, voire du plan cadastral assemblé au 1 : 5 000 lorsque les enjeux le justifient, est donc fortement recommandée. On peut y ajouter, lorsque les données sont accessibles, l'orthophotographie qui a l'avantage d'être plus souvent à jour que les cartes au 1 : 25 000. »
Cartes ou référentiels de numérisation	Liste des référentiels ou fond de plan les plus fréquemment utilisés • SCAN 25, carte IGN au 1 :25 000 • Carte IGN au 1 :25 000 agrandi au 1 :10 000 • BD Ortho IGN • Plan cadastral informatisé assemblé au 1 :5000 • BD Parcellaire • BD Topo • Autres : à préciser...
Règles de saisie des zones réglementées et d'aléas du PPR	➤ Cohérence topologique entre zones voisines : Les polygones représentant dans le jeu de données des zones réglementées (classe <ZonePPR>) ou des zones d'aléa (classe <ZoneAleaPPR>) doivent respecter une topologie de voisinage quant il y a lieu à savoir : – Le contour d'un objet surfacique est un ou plusieurs polygones obligatoirement fermés – Les superpositions ou les lacunes de deux objets représentant des zones voisines sur le plan de zonage ou la carte d'aléa sont proscrites (les objets voisins sont saisis en partage de géométrie) – Les polygones ne présentent pas ni auto-intersection, ni arc pendant – Les polygones formant des îlots (c'est à dire une zone strictement incluse dans une autre zone) évaluent le polygone englobant ➤ Traçabilité de la qualité géométrique de chaque zone PPR ou d'aléa La diversité des sources servant à localiser et définir soit les zones d'aléa soit les zones réglementées oblige à consigner un minimum d'information sur la qualité géométrique de chaque objet géographique du jeu de données. Cette traçabilité est nécessaire pour la réutilisation des données (consolidations départementales, urbanisme, aménagement – cf. extrait du guide PPRN mentionné ci-dessus). Il faut bien considérer que la précision d'une zone d'aléa ou d'une zone PPR a deux composantes : la précision des méthodes d'étude des aléas et d'analyse du risque, d'une part, et la qualité géométrique du support géographique sur lequel les

	zones sont géoréférencées, d'autre part. La première précision sera vraisemblablement une information difficile à obtenir. La seconde précision concerne la précision relative de positionnement des objets géographiques dont l'estimation se base sur les caractéristiques de la source des données. Les deux classes d'objets concernées sont enrichies de deux attributs rapportant cette qualité : • sourceGeometrie : Liste extensible des différents types de carte ou de référentiel géographique utilisés en tant que source de géoréférencement lors de la digitalisation de la géométrie des zones réglementées ou d'aléa. • precisionPositionEstimee¹ : précision de la saisie estimée relativement aux caractéristiques du fond cartographique ou du référentiel géographique de la source des données et au mode de saisie. La note relative aux métadonnées de précision et de résolution des données géographiques, consultable sur www.certu.fr donne des indications utiles pour renseigner cet attribut de métadonnée. L'exercice consiste à estimer cette précision par un ordre de grandeur qualitatif plutôt que par une valeur numérique.
--	---

Le [guide méthodologique sur les PPR naturels](#), en vigueur au moment de la rédaction du standard, précise :

« Choisir un support et une échelle adaptés

Il est inutile de choisir des échelles trop grandes inadaptées à la connaissance que l'on a des phénomènes et à l'usage qui doit être celui du PPR. La reproduction des cartes IGN à des échelles du 1 : 25 000 agrandi au 1 : 10 000, voire du plan cadastral assemblé au 1 : 5 000 lorsque les enjeux le justifient, est donc fortement recommandée. On peut y ajouter, lorsque les données sont accessibles au service, l'orthophotographie, qui a l'avantage d'être plus souvent à jour que les cartes au 1 : 25 000.

Par ailleurs, si la carte de zonage réglementaire doit permettre la localisation des biens concernés par sa réglementation, il n'appartient pas aux services rédacteurs du PPR d'établir le support du document d'urbanisme à l'échelle du cadastre (souvent 1 : 2 000 ou 1 : 1 000). C'est à la collectivité en charge de l'urbanisme de traduire le zonage de la servitude d'utilité publique à l'échelle cadastrale. [...]

Le recours à ce type de données avec un système d'information géographique ne devra cependant jamais masquer ni l'imprécision qui entache les études des aléas, ni l'incertitude liée à l'échelle initiale du support.»

B.4.3 Administration, maintenance des données

Fréquence de maintenance et de mise à jour des données

Les données PPR ne font pas l'objet de mise à jour systématique. Les données d'un PPR respectent logiquement le même cycle de vie que le document PPR dont l'élaboration et la révision relèvent d'une procédure administrative prescrite par le préfet. La mise à jour de ces données n'intervient qu'à l'issue d'une procédure de révision du PPR.

Fournisseurs de référence et leur niveau administratif

Les directions départementales des territoires (DDT) sont généralement en charge de l'élaboration du PPR en tant que maître d'œuvre. Une fois le PPR approuvé par le préfet de département, l'État en assure le porter-à-connaissance. L'échelon départemental correspond donc au niveau de référence pour les plans de prévention des risques.

Modalités de stockage et publication des données

La circulaire de 4 juillet 2006 relative à la diffusion des cartes des risques précise que les données relatives aux PPR doivent obligatoirement être diffusées via CARTORISQUE pour le MEDDTL.

¹ La précision de positionnement relative d'un jeu de données correspond à l'écart moyen des positions de ses objets par rapport à leurs positions respectives représentées sur le support géoréférencé ayant servi à leur production. Cette précision est relative en ce sens qu'elle compare les positions du jeu de données non pas avec leurs positions considérées comme absolument vraies sur le terrain, mais avec leurs positions prises dans la source de données géoréférencée qui constitue déjà un premier niveau d'abstraction du monde réel.

B.5 Considérations juridiques

Les plans de prévention des risques sont élaborés par l'État et résultent de décisions administratives prises dans le cadre de politiques publiques. Toutes les bases de données numériques qui en découlent sont donc des documents administratifs auxquels il convient de donner accès en cas de demande.

Dans la mesure où les données relatives à la prévention des risques concernent l'environnement, le public dispose d'un droit d'accès renforcé à ces informations.

La diffusion des données traitées dans ce standard de données revêt en outre un caractère obligatoire car elles entrent dans le champ de la directive européenne INSPIRE.

Tout plan de prévention des risques naturels ou technologiques approuvé est de plus diffusé via l'application Cartorisque (<http://cartorisque.prim.net/index.html>) au titre du porter-à-connaissance de l'État. Les conditions de réutilisation des données disponibles en téléchargement sont précisées dans les mentions légales du site Cartorisque : http://cartorisque.prim.net/infos_legales.html.

Toute production issue d'une réutilisation interne ou par le public des données représentant les différentes zones réglementées ou d'aléas doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique utilisé comme source de la géométrie :

- **s'agissant de données PPR numérisées sur un produit de l'IGN** : la reproduction et la réutilisation de données de l'IGN dans le cadre du service public sont rendues possibles par les conditions d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au coût marginal de reproduction et de diffusion. Elles précisent notamment que tout document résultant d'une édition partielle ou totale du contenu d'un produit de l'IGN doit porter la mention obligatoire « © IGN – Année d'édition ou de référence des données géographiques de l'IGN », de telle sorte que les droits de propriété intellectuelle de l'IGN soient connus et préservés.
- **s'agissant des données de PPR numérisées sur le PCI** : la reproduction et la réutilisation de données du PCI dans le cadre du service public sont rendues possibles par les conditions d'utilisation des données géographiques numériques de la direction générale des finances publiques (DGFIP). Tout document résultant d'une édition partielle ou totale du contenu du plan cadastral informatisé doit porter la mention obligatoire « Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® date », de telle sorte que les droits de propriété intellectuelle de la direction générale des finances publiques (DGFIP) soient connus et préservés.

Références :

- Présentation des nouvelles modalités de diffusion du RGE de l'IGN, en ligne : <http://www.ign.fr/adminV3/display/000/530/025/5300252.pdf>
- Conditions d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au coût marginal de reproduction et de diffusion, en ligne : <http://professionnels.ign.fr/adminV3/display/000/530/030/5300300.pdf>

C. Structure des données, métadonnées

C.1 Structure des données

C.1.1 Choix d'implémentation

L'exercice de structuration des données implique une simplification du modèle conceptuel de données pour que les données soient faciles d'utilisation par les outils SIG du MAAPRAT et du MEDDTL (en particulier MapInfo et QGIS).

La structure des tables proposée par un standard COVADIS est généralement conçue de manière à :

- répondre aux besoins des utilisateurs en termes de requêtes et d'exploitation ;
- faciliter l'intégration des données standardisées dans les systèmes d'informations nationaux.

Dans le cas des plans de prévention des risques, la COVADIS a pris en compte les trois systèmes d'informations nationaux :

- la GéoBASE : outil d'administration des données localisées des directions départementales des territoires. Les données sont stockées sous forme de tables MapInfo organisées suivant une arborescence thématique (répertoire) définie par la COVADIS en 2009.
- l'application Cartorisque (<http://cartorisque.prim.net>) mise en place par la DGPR pour informer le citoyen sur les risques naturels et technologiques majeurs et leur localisation. Cf. [annexe D.3](#)
- les applications GéoSUP et GéoADS mises en place par la DGALN dans le cadre de la dématérialisation de l'instruction des procédures d'urbanisme. Cf. [annexe D.4](#). Les plans de prévention des risques opposables valent servitudes d'utilité publique classées dans les catégories :
 - PM1 : Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles et des risques miniers
 - PM3 : Plans de Prévention des Risques Technologiques

Dans la mesure où les plans de prévention des risques ne sont qu'un aspect de la thématique « risques » qui fera ultérieurement l'objet d'une étude plus large par la COVADIS, il semble intéressant de proposer une implémentation plus riche et plus évolutive du standard qu'un simple catalogue de couches géographiques, implémentation qui prend la forme d'une base de données relationnelle géographique (PostgreSQL / PostGIS).

Implémentation des classes d'objets

Le modèle conceptuel de données comporte cinq concepts à dimension géographique.

1. Les zones définies dans le règlement d'un PPR : objets de la classe <ZonePPR> possédant une géométrie de type surfacique, linéaire ou ponctuel. (Les occurrences à géométrie linéaire ou ponctuelle sont peu fréquentes.)
2. Les périmètres identifiés lors de l'élaboration d'un PPR : objets de la classe <PerimetrePPR> possédant une géométrie de type surfacique.
3. Les zones d'aléas figurant sur la carte d'aléas annexée au PPR : objets de la classe <ZoneAleaPPR> possédant une géométrie de type surfacique.
4. Les enjeux identifiés lors de l'analyse de risque : objets de la classe <EnjeuPPR> possédant une géométrie de type surfacique, linéaire ou ponctuel.
5. Les entités à l'origine du risque : objets de la classe <OrigineRisque> possédant une géométrie de type surfacique, linéaire ou ponctuel.
Deux cas de figure sont envisagés : soit la géométrie du fait générateur est définie par le document PPR qui en devient la source de données – le standard recommande d'en faire la saisie au moyen de cette table, soit la géométrie du fait générateur (ex: cours d'eau) est gérée et mise à jour dans un référentiel géographique externe qui en est la source de données : le standard recommande plutôt d'y faire référence au moyen des identifiants externes des objets référentiels concernés (c'est à dire en utilisant l'attribut 'IdSIEterne').

La classe centrale <DocumentPPR> n'a pas de dimension géographique. Afin de faciliter les analyses qui seront faites des données, la COVADIS a choisi de lui adjoindre une géométrie de type surfacique correspondant au périmètre IAL qui équivaut au périmètre de prescription lorsque le PPR est à l'état « prescrit » puis au périmètre d'exposition aux risques lorsque le PPR est à l'état « approuvé ».

Afin de limiter le nombre de jointures à effectuer pour obtenir les zones d'aléas référencées dans un document PPR, les classes <CarteAleaPPR> et <ZoneAleaPPR> sont implémentées dans une même table de zonages d'aléas N_ZONE_ALEA_PPRX_S, avec pour conséquence de faire porter en attribut de chaque zone les caractéristiques de la carte d'aléas dans laquelle elle est représentée. Autrement dit, la structure de données

ne contient pas de table Mapinfo propre aux cartes d'aléas et les informations descriptives de la carte d'aléas sont reportées dans les attributs de chaque zone d'aléa.

Implémentation des relations

Les relations nxn identifiées au niveau du modèle conceptuel de données seraient difficiles à exploiter en GéoBASE si elles étaient implémentées classiquement par des tables de relation.

1. Un premier choix d'implémentation consiste en une implémentation centrée sur le PPR.
 - La relation <concerne> de cardinalité nxn entre la classe <DocumentPPR> et la classe <OrigineRisque> est implémentée par une relation nx1 quitte à dupliquer les instances de la classe <OrigineRisque> si plusieurs entités sont à l'origine du risque dans un PPR donné.
 - La relation <contient> de cardinalité nxn entre la classe <DocumentPPR> et la classe <CarteAleaPPR> est implémentée par une relation nx1 quitte à dupliquer les objets de la classe <CarteAleaPPR>.
2. Le second choix d'implémentation porte sur les relations de cardinalité nxn avec le type de données <GASPAR::NomenclatureRisque>.
 - La relation <genere> avec la classe <OrigineRisque> n'est pas implémentée pour ne pas compliquer inutilement la structure des tables Mapinfo. Cette relation ne répond, en outre, à aucun cas d'utilisation identifié. La classe <OrigineRisque> est une commodité offerte aux administrateurs de données qui ont besoin de localiser l'entité géographique à l'origine du risque.
 - Dans le cas d'un PPR ou d'une zone d'aléa concerné par un seul type de risque, la référence au risque peut être modélisée par une relation plus simple de cardinalité nx1. Une implémentation simple traite ce cas de figure : le code et du nom du risque GASPAR dans la sont ajoutés à la table liée à la nomenclature. La table des zones d'aléas est également enrichie des attributs 'niveauAlea' et 'niveauAleaStandard' de la relation <estExposeA>.
 - Dans le cas d'un PPR multirisques, la relation <traite> demeure n-aire. Elle est implémentée par une table alphanumérique [N_PPRX_MULTIRISQUE](#) qui permet d'indiquer tous les risques traités par un même PPRN ou PPRT.
 - Dans le cas d'une zone multi-aléas, la relation <estExposeA> demeure n-aire. Elle est implémentée par une table alphanumérique [N_ZONE_MULTIALEA_PPRX](#) qui permet de renseigner tous les aléas susceptibles de se produire sur la zone ainsi que l'intensité de chaque aléa.
3. Les relations entre les PPR et les entités administratives (commune ou EPCI) ne sont pas traduites par des attributs de table. Les PPR sont par nature des documents intercommunaux, d'un part, et ces relations peuvent être déduites par requête géographique, d'autre part.

L'ensemble des choix d'implémentation est récapitulé dans le [modèle physique des tables PPR](#).

C.1.2 Livraison informatique

Format utilisé

Les recommandations de la partie C sont adaptés au contexte d'utilisation des outils SIG Mapinfo et QGIS. La structure des tables proposée peut indifféremment être appliquée dans le format natif de Mapinfo et dans le format d'échange Shape d'ESRI.

Gestion des tables par PPR

Sur demande de la DGPR, la gestion des tables de données par PPR est l'approche retenue pour le standard ISO 15926-1 (l'organisation est calquée sur celle du standard PLU). Plusieurs raisons ont motivé ce choix :

1. La plupart des services Risque travaillent par PPR. En plus du dialogue entre thématicien et géomaticien, une gestion par document assurera une meilleure traçabilité des données par rapport à leur source. Leur suivi et mise à jour des données en seront facilités.
2. Les données d'un PPR constituent une série de données devant être décrite par une fiche de métadonnées. Les données étant produites PPR par PPR, il est important que les métadonnées décrivent les spécificités de chaque document PPR (qualité, généalogie). Cette granularité est importante en vue de leur diffusion, leur échange ou leur réutilisation.

Le standard est donc conçu de manière à encourager la gestion des métadonnées par PPR.

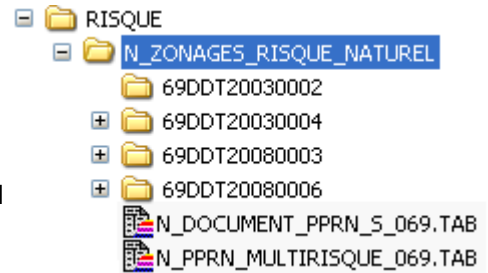
Compte-tenu du dispositif de stockage organisé en serveurs de fichiers arborescents, le standard recommande de créer un sous-répertoire par PPR numérique. Ce sous-répertoire s'insère au troisième niveau dans l'arborescence COVADIS. Il doit contenir toutes les tables de données correspondant au même PPR numérique, excepté la table des documents PPR (N_DOCUMENT_PPRX) d'emprise départementale et sa table de relation (N_PPRX_MULTIRISQUE) qui sont stockées au niveau 2 de l'arborescence.

Ce sous-répertoire de niveau 3 porte comme nom la valeur de l'identifiant GASPARD du PPR qu'il stocke. Il respecte donc le même format précisé en [B.1.2](#).

Organisation des tables Mapinfo

L'arborescence COVADIS a choisi de séparer les données des PPRN de celles des PPRT dans les deux répertoires respectifs N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL et N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE.

Les tables de la structure de données sont organisées de façon arborescente comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les données PPRT et PPRN sont stockées dans une structure de tables identique : cette structure est décrite par le dictionnaire de données en [C.1.3](#).



Fichier	Couverture géographique	Classement dans l'arborescence GéoBASE
N_DOCUMENT_PPRN_S_ddd.TAB	Départementale	RISQUE /
N_PPRN_MULTIRISQUE_ddd.TAB	Sans objet	N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL
N_PERIMETRE_PPRN_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	RISQUE / N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL / [identifiant GASPARD du PPRN]
N_ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_L_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_P_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ZONE_ALEA_PPRN_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_MULTIALEA_PPRN_AAAANNNN_ddd.TAB	Sans objet	
N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_P_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_L_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ORIG_RISQ_PPRN_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ORIG_RISQ_PPRN_AAAANNNN_L_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ORIG_RISQ_PPRN_AAAANNNN_P_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_DOCUMENT_PPRT_S_ddd.TAB	Départementale	RISQUE / N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE
N_PPRT_MULTIRISQUE_ddd.TAB	Sans objet	
N_PERIMETRE_PPRT_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	RISQUE / N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE / [identifiant GASPARD du PPRT]
N_ZONE_REG_PPRT_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ZONE_REG_PPRT_AAAANNNN_L_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ZONE_REG_PPRT_AAAANNNN_P_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ZONE_ALEA_PPRT_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_MULTIALEA_PPRT_AAAANNNN_ddd.TAB	Sans objet	
N_ENJEU_PPRT_AAAANNNN_P_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ENJEU_PPRT_AAAANNNN_L_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ENJEU_PPRT_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ORIG_RISQ_PPRT_AAAANNNN_S_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ORIG_RISQ_PPRT_AAAANNNN_L_ddd.TAB	Emprise du PPR	
N_ORIG_RISQ_PPRT_AAAANNNN_P_ddd.TAB	Emprise du PPR	

Où **ddd** représente le numéro de département du gestionnaire des données PPR.

Où **AAANNNN** correspond aux 8 derniers caractères de l'identifiant GASPARD du PPR :

- AAAA correspond à l'année de référence de la procédure PPR concaténée dans l'identifiant GASPARD.
- NNNN correspond au numéro incrémenté assigné à la procédure dans l'application GASPARD

Tables contenant les types énumérés

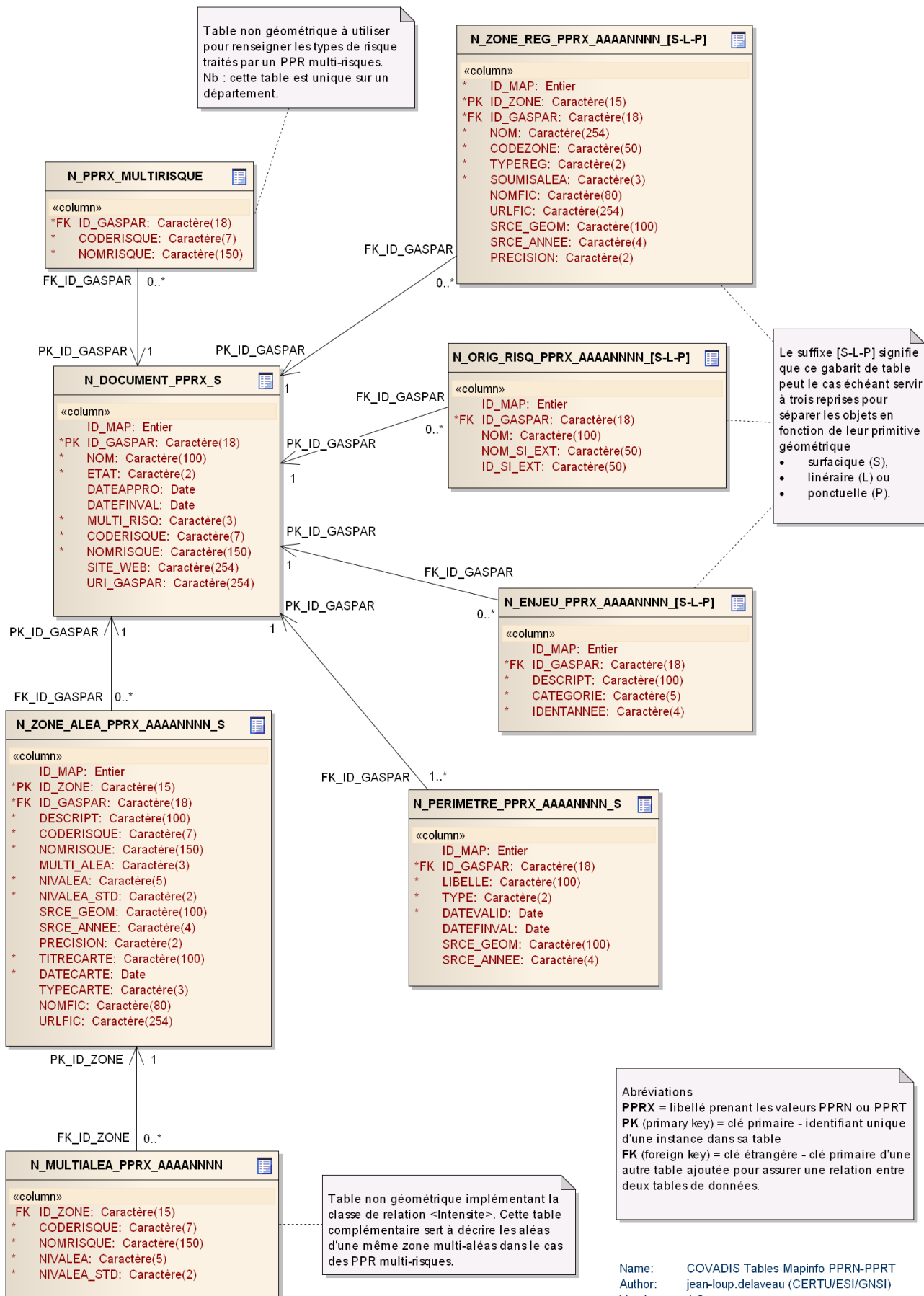
PPR_ETAT_DOCUMENT_TYPE.TAB	PPR_CARTE_ALEA_TYPE.TAB
PPR_REGLEMENT_ZONE_TYPE.TAB	PPR_NIVEAU_ALEA_SPECIFIC_TYPE.TAB
PPR_PERIMETRE_TYPE.TAB	PPR_NIVEAU_ALEA_STANDARD_TYPE.TAB
PPR_ENJEU_TYPE.TAB	GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE.TAB

C.1.3 Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Les champs en gras sont **obligatoires**.

X est à remplacer par **N** pour les PPR traitant des risques naturels et **T** pour les PPR traitant des risques technologiques.

Consulter la table [DOCUMENT_PPRX](#) / [PPRX_MULTIRISQUE](#) / [PERIMETRE_PPRX](#) / [ZONE_REG_PPRX](#) / [ZONE_ALEA_PPRX](#) / [MULTIALEA_PPRX](#) / [ENJEU_PPRX](#) / [ORIG_RISQ_PPRX](#) / [Tables énumérées](#)



N_DOCUMENT_PPRX_S_ddd.TAB

Nom de la table : N_DOCUMENT_PPRX_S_ddd.TAB			Éléments implémentés : <DocumentPPR> & <PerimetrePPR> & <NomenclatureRisque>	
Définition	Table contenant la liste des PPR. Cette table est rendue géométrique en utilisant le périmètre IAL (périmètre de prescription si le PPR est à l'état prescrit et périmètre réglementé si le PPR est à l'état approuvé)			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE	Entier
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR. Clé primaire.	Caractère (18)
	NOM		Nom du PPR	Caractère (100)
	ETAT	01 02 03 04	État du document PPR qualifié par rapport à la dernière étape connue de la procédure en cours	Caractère(2)
	DATEAPPRO		Date d'approbation du document PPR (vide si le document est à l'état prescrit ou appliqué par anticipation)	Date
	DATEFINVAL		Date de fin de validité du document PPR (renseigné si le document est à l'état abrogé)	Date
	MULTI_RISQ	oui non	Précise si le PPR traite d'un ou de plusieurs types de risque.	Caractère (3)
	CODERISQUE		Code risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs sont issues de GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE (*)	Caractère (7)
	NOMRISQUE		Nom du risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs sont issues de GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE (*)	Caractère (150)
	SITE_WEB		Adresse internet du service d'accès au document. Il s'agit de l'adresse du site web mettant en ligne l'intégralité du document PPR approuvé.	Caractère (254)
	URI_GASPAR		Référence de type URI permettant l'accès aux caractéristiques de la procédure PPR associée qui sont gérées dans l'application GASPAR.	Caractère (254)

(*) Remarques relatives aux champs CODERISQUE et NOMRISQUE

- dans le cas d'un PPR relatif à un seul risque (ex inondation par submersion marine) on saisira CODERISQUE='1150000' et NOMRISQUE='Inondation par submersion marine' conformément à la nomenclature GASPAR
- Dans le cas d'un PPR relatif à plusieurs risques (ex inondation et mouvement de terrain) on saisira CODERISQUE='9999999', MULTI_ALEA = 'oui' et utilisera la table [PPRX_MULTIRISQUE](#) qui permet d'indiquer tous les risques traités par le même PPRN ou PPRT.

(**) un URI (uniform resource identifier) est une chaîne de caractères permettant d'identifier et référencer une ressource sur un réseau de manière permanente. Dans le cas présent, la valeur de l'attribut ficheGASPAR correspond à l'URI d'accès direct et permanent à l'enregistrement de la procédure PPR dans la base GASPAR correspondant au document PPR. La syntaxe de cette URI est définie par les spécifications de l'application GASPAR version 2012.

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Le gabarit de table N_DOCUMENT_PPRX_S ne traite volontairement qu'un noyau restreint d'attributs pour caractériser un document PPRN ou PPRT. Les attributs ci-dessus ne figurent pas dans le noyau du standard dans la mesure où ces informations de suivi de la procédure PPR sont gérées par le système d'informations GASPAS.

Champs complémentaires pouvant être utilisés pour récupérer, en cas de besoin, l'information existante dans l'application GASPAS.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Champs	PRODUCTEUR		Nom du service chargé de la maîtrise d'œuvre du PPR	Caractère (80)
	DATEPRESCR		Date de la prescription du PPR	Date
	NOMRAPPORT		Nom du fichier contenant le rapport de présentation	Caractère (80)
	URLRAPPORT		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le rapport de présentation	Caractère (254)
	NOMPLAN		Nom du fichier contenant le plan de zonage	Caractère (80)
	URLPLAN		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le plan de zonage	Caractère (254)
	NOMREG		Nom du fichier contenant le règlement complet du PPR	Caractère (80)
	URLREG		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement du PPR	Caractère (254)

N_PPRX_MULTIRISQUE_ddd.TAB

Nom de la table : N_PPRX_MULTIRISQUE_ddd.TAB			Élément implémenté : <traite>	
Définition	Table non géométrique à utiliser dans le cas des PPR multirisques pour renseigner les types de risque traités dans le PPR.			
Géométrie	Sans objet			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_GASPAR		Identifiant du document PPR. Clé étrangère	Caractère (18)
	CODERISQUE		Code risque conformément à la nomenclature GASPAS. Les valeurs sont issues de la table GASPAS_NOMENCLATURE_RISQUE.	Caractère (7)
	NOMRISQUE		Nom du risque conformément à la nomenclature GASPAS. Les valeurs sont issues de la table GASPAS_NOMENCLATURE_RISQUE.	Caractère (150)

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

N_PERIMETRE_PPRX_AAAANNNN_S_ddd.TAB

Nom de la table : N_PERIMETRE_PPRX_AAAANNNN_S_ddd.TAB			Éléments implémentés : <PerimetrePPR>	
Définition	Table des périmètres identifiés lors de l'étude d'un PPR. Cette table contient au minimum les périmètres prescrits pour les PPR à l'état prescrit et les périmètres prescrits et d'exposition aux risques pour les PPR approuvés.			
Géométrie	Objet Surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE	Entier
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_DOCUMENT_PPRX .	Caractère (18)
	LIBELLE		Libellé du périmètre utilisé dans la décision administrative l'instituant	Caractère (100)
	TYPE	01 02 03	Type du périmètre suivant la codification ouverte <PerimetrePPRType>	Caractère (2)
	DATEVALID		Date à partir de laquelle le périmètre est officiellement défini ou applicable	Date
	DATEFINVAL		Date à partir de laquelle le périmètre n'est plus applicable (ne produit plus ses effets)	Date
	SRCE_GEOM		Type de carte ou de référentiel utilisé comme source de la géométrie décrit en se basant sur la liste fournie en B.4.2	Caractère (100)
	SRCE_ANNEE		Année de mise à jour ou millésime de la carte ou du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique	Caractère (4)

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

N_ZONE_REG_PPRX_AAAANNNN_[S|L|P]_ddd.TAB

Nom de la table : N_ZONE_REG_PPRX_AAAANNNN_[S L P]_ddd.TAB			Éléments implémentés : <ZonePPR>	
Définition	Table contenant l'ensemble des zones réglementées d'un PPRN ou d'un PPRT			
Géométrie	Objet surfacique, linéaire ou ponctuel			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE	Entier
	ID_ZONE		Identifiant de la zone PPR. Clé primaire	Caractère (15)
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_DOCUMENT_PPRX .	Caractère (18)
	NOM		Nom de la zone (intitulé exact figurant dans le règlement du PPR)	Caractère (254)
	CODEZONE		Code de la zone (intitulé exact figurant dans le règlement du PPR)	Caractère (50)
	TYPereg	01 02 03 04 05 06	Type standardisé caractérisant la nature de la réglementation prévalant sur la zone	Caractère (2)
	SOUMISALEA	oui non	Précise si la zone réglementée est soumise à un aléa déterminé par l'étude des aléas	Caractère (3)
	NOMFIC		Nom (optionnel) du fichier contenant le règlement de la zone. La valeur vide signifie que le règlement de la zone fait partie du règlement PPR (associé à la table N_DOCUMENT_PPRX).	Caractère (80)
	URLFIC		Adresse (optionnelle) de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement de la zone	Caractère (254)
	SRCE_GEOM		Type de carte ou de référentiel utilisé comme source de la géométrie décrit en se basant sur la liste fournie en B.4.2	Caractère (100)
	SRCE_ANNEE		Année de mise à jour ou millésime de la carte ou du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique	Caractère (4)
	PRECISION	M DC HM KM NE	Ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géographique, exprimé suivant la liste <ClassePrecisionType>	Caractère (2)

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

N_ZONE_ALEA_PPRX_AAAANNNN_S_ddd.TAB

Nom de la table : N_ZONE_ALEA_PPRX_AAAANNNN_S_ddd.TAB			Éléments implémentés : <ZoneAleaPPR> & <CarteAleaPPR>	
Définition	Table des zones exposées à un ou plusieurs aléas, représentées sur la carte des aléas du PPR			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE	Entier
	ID_ZONE		Identifiant de la zone d'aléa. Clé primaire.	Caractère (15)
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_DOCUMENT_PPRX .	Caractère (18)
	DESCRIPT		Description de l'aléa	Caractère (100)
	CODERISQUE		Code risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs sont issues de GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE. (*)	Caractère (7)
	NOMRISQUE		Nom du risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs sont issues de GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE. (*)	Caractère (150)
	MULTI_ALEA	oui non	Précise si la zone est concernée par un ou plusieurs types d'aléa	Caractères (3)
	NIVALEA	TF+ TF F+ F M+ M Fai	Niveau d'aléa tel qu'il est exprimé sur la carte des aléas (codification ouverte <NiveauAleaSpecificType>). La longueur du champ est choisie pour accueillir des codes spécifiques au niveau local.	Caractère (5)
	NIVALEA_STD	07 06 05 04 03 02 01	Niveau d'aléa standardisé (codification fermée <NiveauAleaStandardType>)	Caractère (2)
	SRCE_GEOM		Type de carte ou de référentiel utilisé comme source de la géométrie décrit en se basant sur la liste fournie en B.4.2	Caractère (100)
	SRCE_ANNEE		Année de mise à jour ou millésime de la carte ou du référentiel de saisie ayant servi de source géométrique	Caractère (4)
	PRECISION	M DC HM KM NE	Ordre de grandeur de la précision relative de la saisie estimé en fonction du processus de saisie et du support de géoréférencement utilisés (exprimé suivant la liste <ClassePrecisionType>)	Caractère (2)
	TITRECARTE		Nom de la carte d'aléas source	Caractère (100)
	DATECARTE		Date de production de la carte d'aléas source	Date
	TYPECARTE		Type de la carte d'aléas source suivant la codification ouverte <CarteAleaType>	Caractère (50)
NOMFIC		Nom du fichier contenant la carte d'aléas source	Caractère (80)	

	URLFIC		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier de la carte d'aléas	Caractère (254)
--	--------	--	---	-----------------

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

(*) Remarques relatives aux champs obligatoires **CODERISQUE** et **NOMRISQUE**

- Dans le cas d'un PPR relatif à un seul risque (ex inondation par submersion marine) on saisira CODERISQUE='1150000' et NOMRISQUE='Inondation par submersion marine' conformément à la nomenclature GASPARE.
- Dans le cas d'un PPR relatif à plusieurs risques (ex inondation et mouvement de terrain) on saisira CODERISQUE='9999999' et utilisera la table alphanumérique [MULTIALEA_PPRX](#) qui permet de renseigner tous les aléas susceptibles de se produire sur la zone ainsi que l'intensité de chaque aléa.

N_MULTIALEA_PPRX_AAAANNNN_ddd.TAB

Nom de la table : N_MULTIALEA_PPRX_AAAANNNN_ddd.TAB			Éléments implémentés : <Intensite>	
Définition	Table non géométrique à utiliser pour décrire les zones multi-aléas dans les cas de PPRN multirisques et PPRT. Cette table complémentaire permet de renseigner toutes les informations relatives à une zone multi-aléas : • renseigner tous les types d'aléa auxquels elle est exposée ; • renseigner le niveau à chaque aléa (les zones exposées à plusieurs aléas comportent autant de niveaux que de types d'aléa recensés).			
Géométrie	Sans objet			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_ZONE		Identifiant de la zone. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_ZONE_ALEA_PPRX .	Caractère (15)
	CODERISQUE		Code risque conformément à la nomenclature GASPARE. Les valeurs sont issues de GASPARE_NOMENCLATURE_RISQUE.	Caractère (7)
	NOMRISQUE		Nom du risque conformément à la nomenclature GASPARE. Les valeurs sont issues de GASPARE_NOMENCLATURE_RISQUE.	Caractère (150)
	NIVALEA		Niveau d'aléa tel qu'il est exprimé sur la carte des aléas (codification ouverte <NiveauAleaSpecificType>)	Caractère (5)
	NIVALEA_STD		Niveau d'aléa standardisé (codification fermée <NiveauAleaStandardType>)	Caractère (2)

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

N_ENJEU_PPRX_AAAANNNN_[S|L|P]_ddd.TAB

Nom de la table : N_ENJEU_PPRX_AAAANNNN_[S L P]_ddd.TAB			Éléments implémentés : <EnjeuPPR> & <EnjeuPPRType>	
Définition	Table des enjeux ponctuels identifiés et pris en compte lors de l'instruction du PPR.			
Géométrie	Objet surfacique, linéaire ou ponctuel			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE	Entier
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR (auquel se rapporte l'enjeu) dans l'application GASPAR. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_DOCUMENT_PPRX .	Caractère (18)
	DESCRIPT		Dénomination ou description sommaire de l'enjeu	Caractère (100)
	CATEGORIE		Catégorie principale de l'enjeu identifié choisie parmi la classification EnjeuPPRType (7 catégories)	Caractère (5)
	IDENTANNEE		Année de l'identification de l'enjeu. Cette information indique qu'à cette date l'objet a été identifié comme un enjeu sur une des sources d'information utilisées.	Caractère (4)

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

N_ORIG_RISQ_PPRX_AAAANNNN_[S|L|P]_ddd.TAB

Nom de la table : N_ORIG_RISQ_PPRX_AAAANNNN_[S L P]_ddd.TAB			Éléments implémentés : <OrigineRisque>	
Définition	Table des objets à l'origine du risque étudié et traité dans le cadre du PPR. Il s'agit d'entités identifiables et localisables.			
Géométrie	Objet surfacique, linéaire ou ponctuel			
Champs	Nom informatique	Valeur	Définition	Type informatique
	ID_MAP		Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE	Entier
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR (auquel se rapporte l'origine du risque) dans l'application GASPAR. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_DOCUMENT_PPRX .	Caractère (18)
	NOM		Nom usuel de l'objet à l'origine du risque	Caractère (100)
	NOM_SI_EXT		Nom du système informatique externe (s'il existe) recensant cet objet	Caractère (50)
	ID_SI_EXT		Identifiant de l'objet dans le système d'information externe (s'il existe)	Caractère (50)

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Description des tables implémentant les types énumérés

Nom de la table : PPR_ETAT_DOCUMENT_TYPE.TAB PPR_REGLEMENT_ZONE_TYPE.TAB PPR_CARTE_ALEA_TYPE.TAB PPR_PERIMETRE_TYPE.TAB PPR_NIVEAU_ALEA_STANDARD_TYPE.TAB CLASSE_PRECISION_TYPE.TAB			Types implémentés : <EtatDocumentPPRType> <ReglementZonePPRType> <CarteAleaType> <PerimetrePPRType> <NiveauAleaStandardType> <ClassePrecisionType>		
Définition	Table implémentant un type énuméré utilisé dans le modèle conceptuel de données. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.				
Géométrie	Sans objet				
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition		Type informatique
	CODE		Code numérique incrémental identifiant de manière unique chaque valeur de la liste énumérée		Caractère (2)
	LIBELLE		Libellé correspondant au code informatique		Caractère(50)

Nom de la table : PPR_NIVEAU_ALEA_SPECIFIC_TYPE.TAB			Types implémentés : <NiveauAleaSpecificType>	
Définition	Table implémentant un type énuméré utilisé dans le modèle conceptuel de données. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.			
Géométrie	Sans objet			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	CODE		Code identifiant de manière unique chaque valeur de la liste énumérée	Caractère (5)
	LIBELLE		Libellé correspondant au code informatique	Caractère (50)

Nom de la table : PPR_ENJEU_TYPE.TAB			Type implémenté : <EnjeuPPRType>	
Définition	Table implémentant le type énuméré décrivant les enjeux qui ont été identifiés à l'élaboration du PPR. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.			
Géométrie	Sans objet			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	CODE		Code identifiant de manière unique chaque valeur de la liste énumérée	Caractère (5)
	LIBELLE		Libellé correspondant au code informatique	Caractère (150)

Nom de la table :GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE.TAB			Type implémenté : <NomenclatureRisqueGaspar>	
Définition	Table implémentant la classification GASPAR des risques.			
Géométrie	Sans objet			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	CODERISQUE		Code numérique identifiant de manière unique chaque risque	Caractère (7)
	NOMRISQUE		Libellé décrivant le risque	Caractère (150)

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

C.1.4 Représentation graphique

L'existant montre que les données PPR sont cartographiées en utilisant des conventions de représentation très variables d'un document à l'autre. Cette hétérogénéité représente un handicap pour diffuser au citoyen une information claire et compréhensible sur l'état et la prévention des risques majeurs. Cet état hétérogène des PPR existants est en partie lié à des recommandations de représentation différentes d'un guide à l'autre. Des deux [guides méthodologiques PPRN et PPRT utilisés comme source](#), le guide PPRT est le seul qui propose des conventions de représentations pour chaque type d'information cartographiée (zonage, aléa, enjeu). Le guide PPRN ne propose pas de règle.

Rappels des recommandations nationales

La publication des PPR dans Cartorisque fait l'objet d'un effort de sémiologie graphique en normalisant les données synthétiques des PPR. Ces données constituent un niveau agrégé d'information sur les PPR dans lequel les zones d'aléa et les zones réglementées sont agrégées en zonage synthétique qui sont représentés en fonction de la nature du risque traité à l'aide des conventions suivantes :

Périmètre prescrit d'un PPR			Périmètre réglementé d'un PPR approuvé		
Avalanche :	R115V201B195		Avalanche :	R0V145B152	
Cyclone-tempête :	R153V194B171		Cyclone-tempête :	V88B36	
Inondations :	R153V174B211		Inondations :	R19V96B145	
Feu de forêt :	R179V213B157		Feu de forêt :	R38V138B43	
MVT :	R254V217B154		MVT :	R255V153B14	
Séisme :	R254V204B92		Séisme :	R229V49B24	
Volcan :	R251V154B122		Volcan :	R255V25	
TMD :	R201V143B197		TMD :	R119B80	
Risque industriel :	R252V180B130		Risque industriel :	R255V76	
Risque nucléaire :	R252V192B190		Risque nucléaire :	R248V66B95	
Risque rupture de barrage :	R249V155B204		Risque rupture de barrage :	R12V70B124	

Source : Cartorisque, spécifications de normalisation (version 2009)

Ces deux représentations sont utilisées pour constituer une vue synthétique des données PPR. Cette vue sert à donner un premier niveau d'information simple sur l'état des risques que ce soit dans un objectif d'information préventive ou d'information des acquéreurs locataires.

Concernant la représentation des données détaillées d'un document PPR, les recommandations du projet Cartorisque précisent que le zonage réglementaire d'un PPR doit être publié sur internet conformément « à la représentation graphique du document papier ». Ce choix s'explique par l'hétérogénéité des plans de zonage réglementaire aujourd'hui approuvés. Il existe néanmoins des recommandations nationales pour la représentation des zones réglementées et des zones d'aléa suivant le type de PPR :

	PPRT	PPRN																										
Zones réglementées d'un PPR représentées selon la nature du règlement	Périmètre d'exposition aux risques  Limites du périmètre d'exposition aux risques Projet de zonage réglementaire  Zone d'interdiction stricte R  Zone d'interdiction r  Zone d'autorisation B  Zone d'autorisation b Secteurs d'expropriation et/ou de délaissement potentiels  Secteurs où pourra potentiellement être mis en oeuvre l'expropriation  Secteurs où pourra potentiellement être mis en oeuvre le délaissement	Classes de zonage PPR <table><tr><td>Jaune</td><td></td><td>R242V230B24</td></tr><tr><td>Rouge</td><td></td><td>R229V49B24</td></tr><tr><td>Bleu</td><td></td><td>R53V88B192</td></tr><tr><td>Vert</td><td></td><td>R38V138B43</td></tr><tr><td>Orange</td><td></td><td>R255V153B14</td></tr><tr><td>Violet</td><td></td><td>R130B130</td></tr></table> Conventionnellement, le rouge correspond à la couleur des zones où la règle générale est l'interdiction des projets, le bleu aux zones où les projets doivent respecter certaines prescriptions. Des couleurs ou trames spécifiques peuvent être réservées à la représentation de zones ayant une fonction ou nature particulière : zones d'expansion de crues interdites à la construction, zones d'aggravation des risques non directement exposées faisant l'objet de prescriptions particulières, espaces situés derrière des ouvrages de protection, zones à réglementation spécifique, etc.	Jaune		R242V230B24	Rouge		R229V49B24	Bleu		R53V88B192	Vert		R38V138B43	Orange		R255V153B14	Violet		R130B130								
Jaune		R242V230B24																										
Rouge		R229V49B24																										
Bleu		R53V88B192																										
Vert		R38V138B43																										
Orange		R255V153B14																										
Violet		R130B130																										
Zones d'une carte d'aléa représentées selon l'intensité de l'aléa	<i>Fig. 18 - Modes de représentation des cartes des aléas</i> Cette gamme colorée a un caractère officiel mais non réglementaire. Elle doit cependant être respectée pour une uniformisation des représentations cartographiques. Se reporter à la fiche thématique PPRT-SIG pour respecter les autres gamme colorées prédéfinies. <table><tr><td></td><td>TF+</td></tr><tr><td></td><td>TF</td></tr><tr><td></td><td>F+</td></tr><tr><td></td><td>F</td></tr><tr><td></td><td>M+</td></tr><tr><td></td><td>M</td></tr><tr><td></td><td>Fai</td></tr></table> <i>Gamme colorée des niveaux d'aléa</i> Très Fort+ : R240 V128 B128 Très Fort : R233 V150 B122 Fort+ : R238 V221 B130 Fort : R245 V222 B179 Moyen+ : R176 V196 B222 Moyen : R135 V206 B250 Faible : R143 V188 B143		TF+		TF		F+		F		M+		M		Fai	Classes d'aléas PPR <table><tr><td>faible</td><td></td><td>R216V175B213</td></tr><tr><td>moyen</td><td></td><td>R168V80B255</td></tr><tr><td>fort</td><td></td><td>R112B224</td></tr><tr><td>très fort</td><td></td><td>R77B153</td></tr></table>	faible		R216V175B213	moyen		R168V80B255	fort		R112B224	très fort		R77B153
	TF+																											
	TF																											
	F+																											
	F																											
	M+																											
	M																											
	Fai																											
faible		R216V175B213																										
moyen		R168V80B255																										
fort		R112B224																										
très fort		R77B153																										
	Source : Guide méthodologique PPRT (version 2007) ; Fiche thématique du PPRT, SIG et PPRT, septembre 2006	Source : Cartorisque, spécifications de normalisation (version 2009)																										

Styles s'appliquant aux attributs standardisés

Le standard de données COVADIS sur les PPR n'a pas pour objet d'uniformiser ces différentes recommandations nationales s'appliquant aux données synthétiques et détaillées des PPR. En revanche, il crée une troisième catégorie d'information dans la mesure où il standardise les types de règlements s'appliquant dans les zones PPR grâce à l'attribut 'typeReglementationStandardise' (cf. B.3.2) et les niveaux d'intensité des aléas avec l'attribut 'niveauAleaStandardise' (cf. B.3.4).

Les styles ci-dessous sont préconisés pour produire une cartographie départementale des niveaux d'aléas ou des règlements de zone PPR standardisés.

Nom du style : <Type de réglementation standardisé caractérisant les zones réglementées d'un PPR>															
Objets concernés	Style s'appliquant aux objets de la table <N_ZONE_REG_PPRX_AAAANNNN_S_ddd> correspondant aux zones réglementées d'un PPR.														
Style par défaut	Style utilisé sur le document PPR source														
Styles d'une analyse thématique	Analyse thématique par valeur individuelle des modalités du champ TYPereg (implémentation de l'attribut 'typeReglementStandardise')														
<table><thead><tr><th>Type de réglementation standardisé</th><th>Symbole</th></tr></thead><tbody><tr><td>01 : Prescriptions hors zone d'aléa</td><td> R137 V217 B231 </td></tr><tr><td>02 : Prescriptions</td><td> R0 V0 B255 </td></tr><tr><td>03 : Interdiction</td><td> R255 V96 B96 </td></tr><tr><td>04 : Interdiction stricte</td><td> R224 V0 B0 </td></tr><tr><td>05 : Délaissement possible</td><td> R201 V147 B255 </td></tr><tr><td>06 : Expropriation possible</td><td> R154 V53 B155 </td></tr></tbody></table>		Type de réglementation standardisé	Symbole	01 : Prescriptions hors zone d'aléa	R137 V217 B231	02 : Prescriptions	R0 V0 B255	03 : Interdiction	R255 V96 B96	04 : Interdiction stricte	R224 V0 B0	05 : Délaissement possible	R201 V147 B255	06 : Expropriation possible	R154 V53 B155
Type de réglementation standardisé	Symbole														
01 : Prescriptions hors zone d'aléa	R137 V217 B231														
02 : Prescriptions	R0 V0 B255														
03 : Interdiction	R255 V96 B96														
04 : Interdiction stricte	R224 V0 B0														
05 : Délaissement possible	R201 V147 B255														
06 : Expropriation possible	R154 V53 B155														

Nom du style : <Niveau d'aléa standardisé s'appliquant aux zones d'aléa d'un PPR>		
Objets concernés	Style s'appliquant aux objets de la table N_ZONE_ALEA_PPRX_AAAAANNNN_S_ddd contenant les zones figurant sur la carte d'aléas du PPR	
Style par défaut		
Styles d'une analyse thématique	Styles s'appliquant aux modalités possibles du champ NIVALEA_STD	
	Les codes couleurs proposés ci-dessous sont ceux préconisés dans le guide méthodologique PPRT. Les styles en gras ne sont utilisés que pour les PPRT.	
	Niveau d'aléa standardisé	Symbole
	07: Très fort plus	 R240 V128 B128
	06 : Très fort	 R233 V150 B122
	05 : Fort plus	 R238 V221 B130
	04 : Fort	 R245 V222 B179
	03 : Moyen plus	 R176 V196 B222
	02 :Moyen	 R135 V206 B250
	01 : Faible	 R143 V188 B143
		Ces couleurs sont à appliquer à une trame hachurée transparente et un contour de même couleur.

C.2 Métadonnées standard COVADIS

Les principales informations de ce standard de données COVADIS sont synthétisées sous la forme de « métadonnées standard ». Ces métadonnées sont qualifiées de standard parce qu'elles ne se rapportent à aucun lot de données en particulier. Elles ne servent qu'à aider l'ADL dans son travail de catalogage. Il lui revient de les compléter et les préciser autant que ses jeux de données locaux le nécessitent.

La liste des métadonnées renseignées dans ce standard sont un sous-ensemble des métadonnées rendues obligatoires par la directive INSPIRE. Pour mémoire, INSPIRE impose également les métadonnées suivantes considérées comme locales (il s'agit des métadonnées qui seront à renseigner par l'ADL au moment du catalogage d'un jeu de données) :

- Localisateur(s) de la ressource (il s'agit de l'URL où on peut trouver le fichier local de données)
- Rectangle de délimitation géographique
- Références temporelles (dates de création, de mise à jour ou de publication du jeu de données)
- Organisations responsables
- Point de contact des métadonnées
- Formats de distribution
- Jeu de caractères

Les métadonnées standard s'appliquent indistinctement aux PPRN et PPRT. Elles sont à adapter suivant le type de PPR décrit (naturel ou technologique).

Consulter les métadonnées standard [DOCUMENT_PPRX_ddd](#) / [PPRX_AAAANNNN_ddd](#)

Métadonnées standard des documents PPR (document principal)

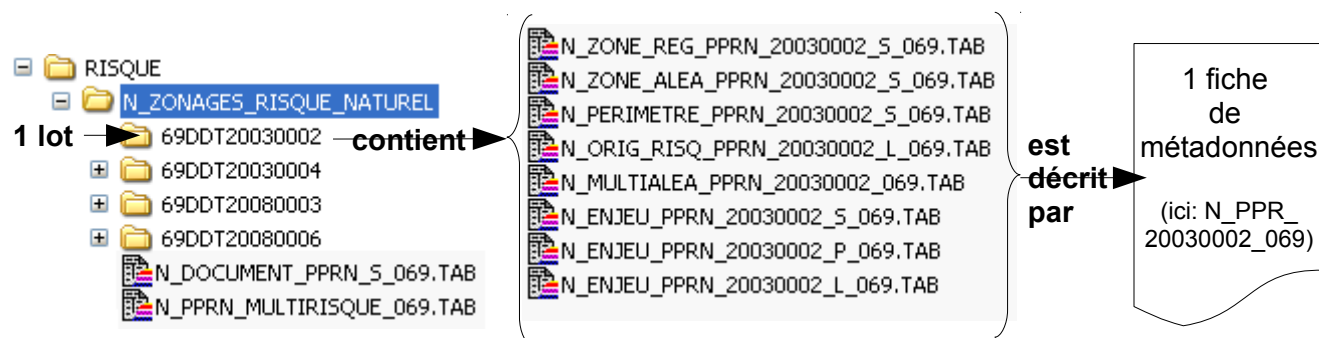
Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_DOCUMENT_PPRN_S_ddd N_DOCUMENT_PPRT_S_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Liste des plans de prévention des risques naturels / technologiques numériques sur le département...	libellé court
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. Leur objectif est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque majeur. Les PPR sont approuvés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT). Ces plans réglementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles...). Ces plans peuvent être en cours d'élaboration (prescrit), appliqués par anticipation ou approuvés. Le dossier de PPR contient une note de présentation, un plan de zonage réglementaire et un règlement. Peuvent être joints d'autres documents graphiques utiles à la compréhension de la démarche (aléas, enjeux...). Chaque PPR est repéré par un polygone qui correspond à l'ensemble de communes concernées du périmètre de prescription lorsqu'il est à l'état prescrit ; et l'enveloppe des zones réglementées lorsqu'il est à l'état approuvé. Cette table géographique permet de cartographier les PPRN ou PPRT existant sur le département. Chaque document de PPR existant dans cette table géographique est lié à l'aide de son code GASPAS de format « ddd[PREF DDT DDTM DREAL]AAAANNNN » (AAAA et NNNN correspondent à l'année de référence et au numéro d'ordre de la procédure PPR associée dans GASPAS) : 1. à sa procédure administrative d'élaboration (ou de révision) gérée dans l'application GASPAS, d'une part, 2. à sa série des données géographiques constituantes décrite par la fiche de métadonnées N_PPRN_AAAANNNN ou N_PPRT_AAAANNNN, d'autre part.	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue

Métadonnée	Valeur						Correspondance GéoRépertoire ?
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre						non
Mots clés INSPIRE	Zone de risque naturel (pour les données PPRN) Lieux de productions et sites industriels (pour les données PPRT)						non
Autres mots-clés	RISQUE/N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL RISQUE/N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE Usage des sols ; prévention ; risque ; aléa ; aménagement ; urbanisme ; prescription; servitude						Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur						non
Type d'objet géométrique	Polygones						Type d'objets
Résolution spatiale	25 000						Échelle de saisie
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04		
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud		Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Plan de Prévention des Risques, version 1.0 – 28 mars 2012						Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet						Non
Généalogie de la ressource	Cette table est rendue géométrique en utilisant le périmètre IAL (périmètre de prescription quand le PPR est prescrit ou périmètre réglementé quand le PPR est approuvé). La géométrie du périmètre prescrit d'un PPR est fournie par l'arrêté préfectoral de prescription de ce PPR. La géométrie du périmètre réglementé d'un PPR se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les zones réglementées par le PPR.						Mode d'obtention
Sources des données	- Source du géoréférencement : - référentiel cadastral PCI (DGFIP) ou BD Parcellaire (IGN) <i>nom, version et actualité à préciser</i> - Scan25 (IGN) : <i>numéro et année de l'édition à préciser</i> - BD CARTO (IGN) ou GeoFLA (IGN) (<i>numéro et année de l'édition à préciser</i>) pour les PPR Prescrits - Source thématique : liste des PPR prescrits et approuvés par le préfet établie à partir des informations existantes dans l'application GASPARD de suivi des procédures PPR.						Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale des territoires						Fournisseur

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<u>Conditions concernant les services ministériels</u> Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 12 : « Zones de risque naturel » pour les PPRN, thème 4 : « Usage des sols » et éventuellement thème 8 : « lieux de production et sites industriels » pour les PPRT) leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. B.5) par respect du droit de propriété intellectuelle. <u>Conditions concernant le public</u> Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. B.5) par respect du droit de propriété intellectuelle.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2012-03-28	Non
Commentaire	Cette table de données géographiques des PPR(N ou T) est à utiliser conjointement avec la table alphanumérique N_PPR(N ou T)_MULTIRISQUE pour connaître les types de risque traités dans chaque PPR multirisque. Les occurrences de la table correspondant à des PPR abrogés sont conservés avec un état « Abrogé » et une date de fin de validité renseignée.	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard : Série de données PPR



Par commodité et pour satisfaire aux exigences de la directive INSPIRE, une seule fiche de métadonnées est requise pour décrire l'ensemble des jeux de données géographiques issus du même PPR. Cette série de données peut être facilement cataloguée en utilisant le gabarit de métadonnées ci-dessous.

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_PPRN_AAAANNNN_ddd N_PPRT_AAAANNNN_ddd (où AAAA et NNNN correspondent respectivement à l'année de référence et au numéro d'ordre de la procédure PPR concaténés dans l'identifiant GASPARE)	nom de la fiche nationale

Métadonnée	Valeur						Correspondance GéoRépertoire ?
Intitulé de la ressource	Série des données géographiques contenues dans le dossier du plan de prévention des risques naturels ou technologiques de ...						libellé court
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. Leur objectif est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque. L'élaboration d'un plan de prévention des risques génère une série de données géographiques organisée en plusieurs jeux de données. Un même PPR peut comporter les jeux de données géographiques contenant les : - principaux périmètres englobants du PPR (périmètre d'étude, périmètre de prescription, périmètre réglementé) ; - zones réglementées du plan une fois approuvé. Les règlements des PPR distinguent généralement les « zones d'interdiction de construire », dites « zones rouges », lorsque le niveau d'aléa est fort et que la règle générale est l'interdiction de construire ; les « zones soumises à prescriptions », dites « zones bleues » lorsque le niveau d'aléa est moyen et que les projets sont soumis à des prescriptions adaptées au type d'enjeu et les zones non directement exposées aux risques mais soumises à interdictions ou prescriptions ; - zones d'aléa représentées sur la carte des aléas ayant servi à l'analyse du risque par croisement avec les enjeux, précisant pour chaque zone le niveau des aléas auxquels elle est exposée ; - enjeux (personnes, biens, activités, éléments de patrimoine culturel ou environnemental) menacés par un aléa et susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci ; - origines du risque c'est-à-dire l'entité du monde réel qui, par sa présence, représente un risque potentiel. Cette entité peut être caractérisée par un nom, une référence à un objet externe ou un objet géographique localisant l'entité réelle à l'origine du risque.						Description textuelle
Langue de la ressource	Français						Langue
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre						non
Mots clés INSPIRE	Zone de risque naturel (pour les données PPRN) Lieux de productions et sites industriels (pour les données PPRT)						non
Autres mots-clés	RISQUE/N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL RISQUE/N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE Usage des sols ; plan ; prévention ; risque naturel ; risque technologique ; aléa ; urbanisme ; servitude						Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur						non
Type d'objet géométrique	Polygones						Type d'objets
Résolution spatiale	25000 à 2000						Échelle de saisie
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04		
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud		Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Plan de Prévention des Risques, version 1.0 – 28 mars 2012						Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet						Non

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Généalogie de la ressource	Trois généalogies sont possibles pour obtenir la série de données constitutive d'un PPR : • L'élaboration du PPR est intervenue a posteriori de la publication du présent standard. Le maître d'oeuvre du PPR a pu tenir compte des spécifications techniques du standard PPR dès le lancement de la procédure. • L'élaboration du PPR et la publication du présent standard sont concomitants. Les données géographiques ont dû faire l'objet d'une standardisation « à chaud » en cours de procédure, profitant de la connaissance de toutes les parties prenantes du dossier. • La publication du standard est intervenue après l'adoption de la procédure PPR. Le maître d'oeuvre responsable de la gestion du PPR a décidé de reprendre le dossier pour produire les données au format COVADIS. Cette production peut comporter de la reprise de données géographiques pré-existantes comme un part de numérisation. Cette métadonnée pourra être utilement complétée des caractéristiques spécifiques aux jeux de données obtenus en indiquant si les recommandations de qualité (B.4) du standard ont été respectées ou éventuellement mesurées, et en précisant toute limite technique provoquée par le mode opératoire utilisé.	Mode d'obtention
Sources des données	• Source du géoréférencement : • référentiel cadastral : PCI (DGFIP) ou BD Parcellaire (IGN) <i>nom, version et actualité à préciser</i> • Scan25 (IGN) : <i>numéro et année de l'édition à préciser</i> • Source thématique : patrimoine de données des unités en charge des risques constitué des dossiers des PPR prescrits ou approuvés par le préfet	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale des territoires	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<u>Conditions concernant les services ministériels</u> Les données relatives aux plans de prévention des risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 12 : « Zones de risque naturel » pour les PPRN, thème 4 : « Usage des sols » et éventuellement thème 8 : « lieux de production et sites industriels » pour les PPRT) leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur de la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (<i>à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. B.5</i>) par respect du droit de propriété intellectuelle. <u>Conditions concernant le public</u> Les données relatives aux plans de prévention des risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner les mentions légales imposées par le producteur la carte ou du référentiel géographique, source de la géométrie (<i>à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé – cf. B.5</i>) par respect du droit de propriété intellectuelle.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2012-03-28	Non
Commentaire	La série de données constituant un même PPR est stockée dans un même sous-répertoire de l'arborescence COVADIS dont le nom correspond à l'identifiant GASPARD du PPRN. Tous les objets de la série portent le même identifiant GASPARD.	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

D. Annexe

D.1 Nomenclature détaillée des enjeux

Lors de la consultation organisée sur le projet de standard PPR, la proposition de nomenclature des enjeux n'a pas fait l'objet de commentaires. La COVADIS a décidé de placer cette nomenclature en annexe du standard PPR à titre informatif.

Type énuméré : <NomenclatureEnjeuType>		Nature : Codelist Statut : non validé
Définition	Classification de la nature des enjeux (biens exposés à un aléa) hiérarchisée en catégories principales et sous-catégories, et caractérisée en fonction de leur rôle dans la vie sociale ou de leur usage. <i>Cette nomenclature est une proposition non exhaustive qui a été élaborée comme suit:</i> - les catégories principales (codées 0100, 0200, 0300, 0400...) sont issues du paragraphe 3.3 du guide PPRT - les sous-catégories des ERP (codées 0200) sont celles définies par les articles R123-18 et R123-19 du code de la construction et de l'habitation (CCH) - Les modalités 0704 et 0705 sont une proposition d'ajout de la DDTM du Nord.	
Valeur	Code	Définition
	0101	Espace urbanisé - habitat dense
	0102	Espace urbanisé - habitat peu dense
	0103	Espace urbanisé - habitat diffus
	0104	Espace urbanisé - projet d'urbanisation future
	0105	Espace urbanisé - réserve foncière
	0201c	ERP J : Structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées
	0202c	ERP L : Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles
	0203c	ERP M : Magasins de vente, centres commerciaux
	0204c	ERP N : Restaurants et débits de boissons
	0205c	ERP O : Hôtels et pensions de famille
	0206c	ERP P : Salles de danse et salles de jeux
	0207c	ERP R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
	0208c	ERP S : Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives
	0209c	ERP T : Salles d'expositions
	0210c	ERP U : Établissements de soins
	0211c	ERP V : Établissements de culte
	0212c	ERP W : Administrations, banques, bureaux
	0213c	ERP X : Établissements sportifs couverts
	0214c	ERP Y : Musées
	0215c	ERP PA : Établissements de plein air
	0216c	ERP CST : Chapiteaux, tentes et structures
	0217c	ERP CG : Structures gonflables
	0218c	ERP OA : Hôtels, restaurants d'altitude
	0219c	ERP REF : Refuges de montagne
	0220c	ERP PS : Parcs de stationnement couverts
	0221c	ERP GA : Gares accessibles au public
	0222c	ERP EF : Établissements flottants
	0301	Espace économique - zone d'activité industrielle
	0302	Espace économique - zone d'activité commerciale
	0303	Espace économique - zone d'activité future
	0304	Espace économique - zone agricole, ostréicole, mytiliculture, élevage, pisciculture
	0305	Espace économique - zone de camping, mobilhome

	0306	Espace économique - zone aéroportuaire, portuaire
	0307	Espace économique - carrière, gravière
	0308	Établissement employeur
	0401	Espace ouvert recevant du public - sport
	0402	Espace ouvert recevant du public - tourisme
	0403	Espace ouvert recevant du public - parking
	0404	Espace ouvert recevant du public - parc d'exposition, foires, rassemblements divers
	0405	Espace ouvert recevant du public - cimetière
	0501	Infrastructure linéaire - route, voie ferrée, canal
	0502	Infrastructure linéaire en projet
	0503	Infrastructure linéaire - ligne de bus
	0504	Infrastructure linéaire - piste cyclable, voie verte
	0505	Infrastructure linéaire - ligne électrique
	0506	Infrastructure surfacique - gare, aéroport, aérodrome, port
	0507	Infrastructure ponctuelle - gare, arrêt, stationnement TMD
	0601	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - zone, station de captage
	0602	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - station de pompage
	0603	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - réservoir, château d'eau
	0604	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - canalisation eau
	0605	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - poste de relèvement
	0606	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - station de traitement, de lagunage
	0607	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - barrage, vanne, écluse
	0608	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - poste de transformation EDF
	0609	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - canalisation matière dangereuse
	0610	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - téléphonique, relai, antenne
	0611	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - caserne de pompier
	0612	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - poste de détente gaz
	0613	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - station hydrocarbure
	0614	Ouvrage ou équipement d'intérêt général - décharge, usine d'incinération
	0701	Zone naturelle protégée
	0702	Monument inscrit ou classé au répertoire des monuments historiques
	0703	Parc naturel national, régional
	0704	Zone d'expansion des crues pour les inondations
	0705	Zone naturelle de mouvements de terrain
	9999	Autre enjeu : <i>nature à préciser</i>

D.2 Instruction juridique des données concernées par le standard

Les informations relatives aux contraintes d'accès et d'utilisation des données standardisées de nature juridique ont été déterminées au moyen de la fiche d'instruction réalisée par le pôle géomatique du ministère PGM (Certu). Cette fiche est assortie d'une note synthétisant les principaux textes et références juridiques régissant le statut juridique des données détenues par une autorité publique.
(La case est cochée ☒ quand les données remplissent la condition correspondante.)

Droit d'accès à la donnée

☒ Document administratif (droit d'accès du public) ²	L'information est relative : ☒ à l'environnement (droit d'accès renforcé) ☐ à des émissions de substances dans l'environnement (les limitations d'accès sont restreintes)
L'accès est interdit ou restreint pour les raisons suivantes³	
Statut du document	
☐ document inachevé ☐ document réalisé dans le cadre d'un contrat de prestation de service exécuté pour le compte d'une ou plusieurs personnes déterminées	
La consultation ou la communication du document porte atteinte :	
☐ au secret des délibérations du Gouvernement et des autorités responsables relevant du pouvoir exécutif ☐ au secret de la défense nationale ☐ à la conduite de la politique extérieure de la France ☐ à la sûreté de l'État, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes ☐ au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, sauf autorisation donnée par l'autorité compétente ☐ à la recherche, par les services compétents, des infractions fiscales et douanières ☐ * au secret en matière de statistique tel que prévu par la loi du 7 juin 1951	
Le document n'est communicable qu'à l'intéressé⁴	
☐ * en raison de données à caractère personnel (vie privée, médical...) ☐ * en raison de données liées au secret en matière commerciale et industrielle	
Autres raisons limitant ou restreignant l'accès	
Uniquement s'il ne s'agit pas d'informations relatives à l'environnement	Uniquement pour des informations relatives à l'environnement
☐ document faisant déjà l'objet d'une diffusion publique ⁵ ☐ atteinte à la monnaie et au crédit public ☐ atteinte aux secrets protégés par la loi ☐ document préparatoire à une décision administrative en cours d'élaboration	☐ * atteinte à la protection de l'environnement auquel se rapporte le document ☐ * atteinte aux intérêts de la personne physique ayant fourni l'information demandée sans consentir à sa divulgation (sauf contrainte d'une disposition légale ou réglementaire)

* Comme indiqué par l'article 13.2 de la directive INSPIRE, les motifs signalés par un * ne peuvent être invoqués pour restreindre l'accès aux informations concernant les émissions dans l'environnement.

- 2 Les rares cas d'exclusion pour une bases de donnée détenue par une autorité publique sont spécifiés dans la loi du 17 juillet 1978 (TI-C1-A1)
- 3 [Fiche 32 de la CADA](#) : en qui concerne les informations environnementales, « l'administration ne peut opposer un refus de communication qu'après avoir apprécié l'« intérêt » que celle-ci présenterait, notamment pour la protection de l'environnement et les intérêts que défend le demandeur. Contrairement au régime issu de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978, l'administration peut décider de communiquer une information relative à l'environnement si elle l'estime opportun, alors même qu'un des motifs énumérés ci-dessus pourrait légalement justifier un refus de communication. Il lui appartient donc, à l'occasion de chaque saisine, de procéder à un bilan coûts-avantages de la communication au regard des différents intérêts en présence. »
- 4 Selon les termes de la loi du 17 juillet 1978 (T1-CI-Art6-II)
- 5 Rapport d'activité 2009 de la CADA p°35 : « En matière environnementale, l'accès à l'information doit être faite par tout moyen, et la circonstance qu'une information relative à l'environnement soit publiée ne dispense pas l'administration de la délivrer sur demande. »

Obligations de diffusion de la donnée

- ☒ Diffusion obligatoire dans le cadre de la mission de service public
- ☒ Information relative à l'environnement dont la diffusion est obligatoire⁶
- ☒ La donnée entre dans le cadre d'INSPIRE⁷ (thèmes 7 et 19 de l'annexe III)

Réutilisation des informations publiques

Obstacles à la réutilisation des informations contenues dans la base de données⁸ :

- ☐ la base de données est élaborée ou détenue par une administration dans une mission de service public à caractère industriel ou commercial
- ☐ un tiers détient des droits de propriété intellectuelle sur la base de données
- ☐ les conditions de réutilisation des informations sont spécifiquement fixées par un établissement ou une institution d'enseignement ou de recherche, ou par un établissement, un organisme ou un service culturel⁹
- ☐ la base de données contient des informations à caractère personnel qui n'ont pu être anonymisées par l'autorité détentrice¹⁰

Restrictions d'accès et d'usage propres à INSPIRE

Restrictions applicables à l'accès public ¹¹	Restrictions applicables au partage avec les autorités publiques ¹²
Services de recherche et affichage des métadonnées ☐ un tel accès peut nuire aux relations internationales, à la sécurité publique ou à la défense nationale.	☐ le partage est susceptible de nuire à la bonne marche de la justice, à la sécurité publique, à la défense nationale ou aux relations internationales
Causes de limitation d'accès aux autres services (consultation, téléchargement, transformation...) ☐ * confidentialité des travaux des autorités publiques prévue par la loi ☐ l'accès nuit aux relations internationales, à la sécurité publique ou à la défense nationale ☐ entrave à la bonne marche de la justice, à la possibilité pour toute personne d'être jugée équitablement ou à la capacité d'une autorité publique d'effectuer une enquête d'ordre pénal ou disciplinaire ☐ * confidentialité des informations commerciales ou industrielles (lorsque cette confidentialité est prévue par la législation nationale ou communautaire afin de protéger un intérêt économique légitime, notamment l'intérêt public lié à la préservation de la confidentialité des statistiques et du secret fiscal) ☐ existence de droits de propriété intellectuelle ☐ * confidentialité des données à caractère personnel et/ou des fichiers concernant une personne physique lorsque cette personne n'a pas consenti à la divulgation de ces informations au public, lorsque la confidentialité de ce type d'information est prévue par la législation nationale ou communautaire ☐ * entrave aux intérêts ou à la protection de toute personne qui a fourni les informations demandées sur une base volontaire sans y être contrainte par la loi ou sans que la loi puisse l'y contraindre, à moins que cette personne n'ait consenti à la divulgation de ces données ☐ * protection de l'environnement auquel ces informations ont trait, comme par exemple la localisation d'espèces rares	

* Comme indiqué par l'article 13.2 de la directive INSPIRE, les motifs signalés par un * ne peuvent être invoqués pour restreindre l'accès aux informations concernant les émissions dans l'environnement.

6 Selon la liste établie par le décret du 22 mai 2006 (Art R.124-5)

7 Les données concernées sont définies par les annexes I, II et III de la directive et les règles de mise en œuvre

8 Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art10)

9 Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art11)

10 Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art13)

11 Article 13 de la Directive

12 Article 17 de la Directive

D.3 Prise en compte de l'application Cartorisque

(existant au 01/10/2010)

L'application Cartorisque permet la publication sur internet d'un ensemble de cartes relatives aux risques naturels et technologiques. L'information, agrégée au niveau départemental, est présentée sous trois aspects :

- l'information préventive (la plus simple à appréhender par le grand public) composée
 - d'une couche de synthèse des aléas de chaque risque provenant des aléas des atlas, des dossiers communaux synthétiques¹³ (DCS) et des PPR
 - des différentes couches d'aléas présentes dans chacun des atlas
 - des couches d'aléas des DCS
- l'information acquéreurs-locataires composée pour chaque risque
 - d'une couche de synthèse des différents zonages réglementaires approuvés des PPR relatifs au risque considéré
 - d'une couche de synthèse des périmètres des PPR prescrits relatifs au risque considéré
- l'information relatives aux PPR détaillés qui permet
 - la consultation des zonages réglementaires de chaque PPR approuvé ainsi que des aléas retenus dans ces PPR.
 - la consultation des périmètres de chacun des PPR prescrits.

L'application Cartorisque n'a pas été conçue pour gérer les données relatives au PPR mais pour les présenter de manière simple et synthétique suivant un classement thématique basé sur la typologie simplifiée suivante :

- inondation
- mouvement de terrain
- séisme
- volcan
- feux de forêt
- atmosphérique
- nucléaire
- industriel
- transport de matières dangereuses
- barrages
- avalanches

Aussi les périmètres prescrits d'un PPR multirisques (inondation et mouvement de terrain par exemple) seront répliqués pour être intégrés d'une part dans la couche de synthèse des PPR prescrits relatifs au risque inondation et d'autre part dans la couche de synthèse des PPR prescrits relatifs au risque mouvement de terrain.

[Les données publiées sous Cartorisque sont produites par les DDT puis transmises au CETE du Sud-Ouest pour normalisation, validation et intégration au sein de l'application. Il est important que les données transmises par les DDT au CETE du Sud-Ouest soient conformes au cahier des charges CARTORISQUE afin de minimiser la tâche d'intégration des données.]

Ont été définis sous Cartorisque deux types de structure de table : une première (« table relative aux risques ») destinée à recevoir les zonages d'aléas présents dans les PPR, les atlas et les DCS ainsi que les zonages réglementaires des PPR approuvés et une seconde (« table relative aux PPR prescrits ») destinée à recevoir les périmètres des PPR prescrits.

Les couches gérées par Cartorisque sont les suivantes :

- pour l'information préventive
 - couche de synthèse résultant de l'addition des limites extrêmes, aléa par aléa de l'ensemble des documents DCS+ATLAS+PPR : [N°_Dept_ALEA_risque_SYNTHESE]
 - couche des atlas : [N°_Dept_ATLAS_risque_extension]
 - couche des DCS : [N°_Dept_DCS_risque_extension]
- pour l'IAL
 - couche des PPR synthétiques résultant de la superposition des limites extrêmes des zonages

¹³ Les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) ont remplacé les DCS.

- réglementaires de l'ensemble des PPR: [N°_Dept_PPR_risque_SYNTHESE]
- couches des PPR prescrits résultant de la superposition des limites extrêmes des contours de prescriptions de l'ensemble des PPR: [N°_Dept_PPR_PRESCRIT_risque_SYNTHESE]
- pour les PPR détaillés [N°_Dept_PPR_risque_nomTerritoire_extension] où nomTerritoire est le nom du PPR et extension peut prendre les valeurs « Zones_réglémentées », « Aléas » ...

Les attributs des deux tables sont détaillés ci-dessous :

Tables relatives aux risques (les attributs en gras sont obligatoires)

Nom	Définition	Type	Exemple / Remarque	
IDENT	Identifiant de l'objet	entier		
DOCUMENT	Nom du PPR, de l'atlas ou du DCS relatifs à l'objet	Texte (100)	Nom du PPR, de l'atlas ou du DCS	
AUTEUR	Service ayant réalisé le document	Texte (100)	Libellé long : Ex Direction Départementale des Territoires de la Gironde	
DATE_APPROBATION	Date d'approbation ou d'officialisation	Date	- PPR : date d'approbation par le préfet - Atlas/DCS : date de signature « officialisant » le document	
DATE_APPROBATION_AFFICHEE	Date d'approbation ou d'officialisation (format texte)	Texte(20)	- PPR : date d'approbation par le préfet - Atlas/DCS : date de signature « officialisant » le document	
PRECISION	Indicateur de la précision de la donnée ou indicateur du fond cartographique	Texte (50)	Ex : Données cartographiées sur SCAN25, Cadastre ...	
RISQUE	Valeur à sélectionner dans GASPARE	Texte (100)	Ex : Affaissement, Feux de forêt	
THEME	Thème de l'objet représenté	Texte (50)	Ex : aléas, zonage réglementaire, crue centennale	
CODE_DEGRE	Code du degré de gravité associé au thème de l'objet	Texte (50)	Ex : R1, zone rouge, risque fort	
DEGRE	Libellé du degré de gravité du thème de l'objet	Texte (254)	Concaténation du CODE_DEGRE avec une légende explicite	
LABEL	Information supplémentaire à celle définie par DEGRE	Texte (254)		
LIEN_RAPPORT	Lien vers un fichier téléchargeable en ligne	Texte(254)	Rapport	
TAILLE_RAPPORT	Taille en Ko du document téléchargeable en ligne	Texte(10)	Ex. 180 Ko / Obligatoire si LIEN_RAPPORT renseigné	
LIEN_REGLEMENT	Lien vers un fichier téléchargeable en ligne	Texte(254)	Règlement pour un PPR Complément au rapport pour un atlas	
TAILLE_REGLEMENT	Taille en Ko du document téléchargeable en ligne	Texte(10)	Ex. 180 Ko / Obligatoire si LIEN_REGLEMENT renseigné	
FOURNISSEUR	Libellé réduit du service ayant remis le document pour intégration	Texte (40)	Ex. DDE82 ; SDIS 83 ; BRGM ;	
DATE_IMPORT	Date de réalisation de la normalisation de l'objet	Date	Renseignée par le CETE-SO	

Table relative aux PPR prescrits

Nom	Définition	Type	Exemple
IDENT	Identifiant de l'objet	entier	
DOCUMENT	Nom du PPR prescrit	Texte (100)	
AUTEUR	Service ayant réalisé le document	Texte (100)	Libellé long : Ex. Direction Départementale des Territoires de la Gironde
DATE_PRESCRIPTION	Date de l'arrêté préfectoral de prescription du PPR au format texte	Texte (15)	
RISQUE	Valeur à sélectionner dans GASPARE	Texte (100)	Ex. : Affaissement, Feux de forêt
LIEN_RAPPORT	Lien vers un fichier téléchargeable en ligne	Texte(254)	Rapport
TAILLE_RAPPORT	Taille en Ko du document téléchargeable en ligne	Texte(10)	Ex. 180 Ko / Obligatoire si LIEN_RAPPORT renseigné
FOURNISSEUR	Libellé réduit du service ayant remis le document pour intégration	Texte (40)	DDE82 ; SDis 83 ; BRGM ;
DATE_IMPORT	Date de réalisation de la normalisation de l'objet	Date	Renseignée par le CETE-SO

Une analyse de compatibilité entre la structure COVADIS et l'application Cartorisque a été réalisée par le secrétariat de la COVADIS. Elle peut être obtenue sur demande adressée à covadis.secretariat@developpement-durable.gouv.fr

D.4 Prise en compte des applications GéoSUP et GéoADS

(existant au 01/10/2010)

Le tableau suivant présente les données échangées au sein du système GéoSUP / GéoADS.

Dans le cas des plans de prévention des risques (SUP de type PM1 et PM3), les assiettes et générateurs sont confondues et correspondent au périmètre réglementé.

Champs	Type	Description	Observations	Correspondance par rapport au fichier d'import dans GéoSup	Correspondance dans le modèle de données GéoADS
NOM_SUP	Caractère (50)	Nom officiel et en clair de la SUP	Si plusieurs générateurs sont associés à une même SUP le NOM_SUP doit être identique. En revanche, les NOM_GEN seront quand à eux différents.	NOM_SUP	nom (table SUP)
LIBELLE_SUP	Caractère (150)	Description détaillée de la SUP	Saisir la description détaillée de la SUP	DESC_SUP	description (table SUP)
CATEGORIE	Caractère (25)	Catégorie de la SUP	Valeur PREDEFINIE. Seuls les valeurs prédéfinies au paragraphe 2 sont autorisées (respecter la casse).	CODE_CAT	code (table Catégorie)
VALIDEE	Logique	Numérisation validée ou pas par le gestionnaire de la SUP (oui / non)	Valeur LOGIQUE. Si la donnée saisie a été validée par le gestionnaire saisir la lettre T comme True en anglais (oui) sinon F comme False (non)	VALIDGEST_SUP	validee (table SUP)
NOM_ACTE	Caractère (50)	Libellé de l'acte instituant la SUP sur le territoire		NOM_ACTE	nom (table Acte)
OBJET_ACTE	Caractère (25)	Type de procédure selon une liste prédéfinie	Valeur PREDEFINIE. Création / annulation / abrogation substitution / modification	OBJET_ACTE	objet (table Acte)
DATE_ACTE	Date	Date de la dernière application / décision	Saisir la date au format jj/mm/aaaa	DATEDEC_ACTE	date (table Acte)
LIEN_ACTE	Caractère (254)	Lien vers la référence du texte législatif permettant d'instituer la SUP	Saisir le nom du fichier numérisé ainsi que son emplacement sur le serveur	DESC_CATE	lien (table Acte)
NOM_GEST_1	Caractère (80)	Nom du gestionnaire n°1 en charge de la SUP	Valeur UNIQUE. Permet d'assurer une correspondance avec la table des gestionnaires.	NOM_GEST_1	nom (table Gestionnaire)
ADR1_GEST_1	Caractère (80)	Adresse 1 du gestionnaire n°1		ADRES1_GEST	adresse1 (table Gestionnaire)
ADR2_GEST_1	Caractère (80)	Adresse 2 du gestionnaire n°1		ADRES2_GEST	adresse2 (table Gestionnaire)
CP_GEST_1	Caractère (10)	Code postal du gestionnaire n°1			codePostal (table Gestionnaire)
VILLE_GEST_1	Caractère (80)	Ville du gestionnaire n°1			ville (table Gestionnaire)
CONTACT_GEST_1	Caractère (80)	Contact du gestionnaire n°1			nomCorrespondant (table Gestionnaire)
TEL_GEST_1	Caractère (10)	Téléphone du gestionnaire n°1			telephone (table Gestionnaire)
MAIL_GEST_1	Caractère (80)	Mail du gestionnaire n°1			mail (table Gestionnaire)
NOM_GEN	Caractère (100)	Nom du générateur instituant la SUP	Si plusieurs générateurs sont associés à une même SUP le	NOM_GEN	libelle (table Generateur)

			NOM_GEN sera à chaque fois différents.		
REFERENTIEL_GEN	Caractère (30)	Nom du référentiel à partir duquel le générateur a été numérisé	Valeur PREDEFINIE.	REFERENTIEL_GEN	référentiel (table Générateur)
MILLESIME_GEN	Caractère (25)	Millésime du référentiel à partir duquel le générateur a été numérisé	Valeur PREDEFINIE.	MILLESIME_GEN	millésime (table Générateur)
NOM_ASS	Caractère (40)	Nom de l'assiette générée par la SUP	Si plusieurs assiettes sont associés à un même générateur, le NOM_ASS sera à chaque fois différents.	NOM_ASS	libellé (table Assiette)
TYP_ASS	Caractère (150)	Type d'assiette instituée par le type de SUP	Valeur PREDEFINIE.	TYP_ASS	type (table Assiette)
REFERENTIEL_ASS	Caractère (30)	Nom du référentiel à partir duquel l'assiette a été numérisée	Valeur PREDEFINIE.	REFERENTIEL_ASS	référentiel (table Assiette)
MILLESIME_ASS	Caractère (25)	Millésime du référentiel à partir duquel l'assiette a été numérisée	Valeur PREDEFINIE.	MILLESIME_ASS	millésime (table Assiette)